

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 JUIN 2018

tenue sous la présidence de M. F. GROSS

Présent-e-s	:	Mme	C.	ARMAND	Conseillère municipale	
		M.	F.	BALMER	Conseiller municipal	
		M.	A.	BAUDUCCIO	Conseiller municipal	
		M.	F.	BORDA D'ÁGUA	Conseiller municipal	
		Mme	A.	DÉRUAZ-LOMBARD	Conseillère municipale	
		M.	P.-Y.	FAVARGER	Conseiller municipal	
		M.	F.	GROSS	Conseiller municipal	
		Mme	C.	HEINIGER	Conseillère municipale	
		Mme	D.	JOTTERAND	Conseillère municipale	
		Mme	F.	LAMBERT	Conseillère municipale	
		M.	J.-P.	LECOUR	Conseiller municipal	
		M.	J.	LE GUERN	Conseiller municipal	
		M.	L.	MARTINEZ	Conseiller municipal	
		Mme	M	MATHEZ-ROGUET	Conseillère municipale	
		Mme	M.	MAYE	Conseillère municipale	
			Mme	A.-M.	NICOLAS	Conseillère municipale
			Mme	M.	SOBANEK	Conseillère municipale
			Mme	M.	SOMMER	Conseillère municipale
			M.	J.	STROUN	Conseiller municipal
			M.	T.	ULMANN	Conseiller municipal
		Mme	H.	WYSS	Conseillère municipale	
		Mme	M.	GARCIA BEDETTI	Maire	
		M.	J.-M.	KARR	Conseiller administratif	
		M.	J.	LOCHER	Conseiller administratif	
		M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général	
Excusé-e-s		M.	C.	COLQUHOUN	Conseiller municipal	
		M.	M.	FASSBIND	Conseiller municipal	
		M.	J.	GAST	Conseiller municipal	
		M.	D.	MESSERLI	Conseiller municipal	
Public	:	2 personnes				
Procès-verbal	:	Mmes Eliane MONNIN/O. Olivia CANEL				

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 mai 2018.
2. Communications du Bureau.
3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Propositions du Conseil administratif :
 - 5.1 Rénovation des installations liées à la sécurité incendie et au contrôle des accès des bâtiments publics communaux : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 1'200'000.-TTC).
 - 5.2 Acquisition de surfaces en PPE destinées à un EVE, en rez-de-chaussée d'un bâtiment à construire dans le périmètre du PLQ dit « Challendin » et acquisition de surfaces à usage privatif : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 8'00'000.-TTC).
6. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

* * * * *

Le Président, M. Florian Gross, ouvre la séance ordinaire du Conseil municipal à 20h33 et souhaite la bienvenue à tous. Il excuse M. Colquhoun et annonce qu'une carte va circuler pour lui souhaiter un prompt et complet rétablissement. Le Président excuse également MM. Messerli, Fassbind et Gast. Il annonce, par ailleurs, que M. Karr rejoindra la séance avec un peu de retard.

Le Président annonce le dépôt des 3 motions suivantes :

- Motion 1806M intitulée « Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire à Chêne-Bougeries », déposée par les Verts de Chêne-Bougeries.
- Motion 1807M intitulée « Pour des bancs avec dossier sur la Voie Verte », déposée par le groupe l'Alternative.
- Motion 1808M intitulée « Pour une aide efficace des petites PME à Chêne-Bougeries, déposée par le groupe l'Alternative.

Mots du Président

« Avant d'aborder l'ordre du jour, je tiens à vous adresser ces quelques mots en guise d'introduction à cette année de Présidence. En premier lieu, je remercie chaleureusement M. Favarger pour la Présidence passée de notre Conseil. Ce fut pour moi un plaisir sincère de l'assister pendant cette année écoulée, dans un autre cadre que celui coutumier de briser la marmite de l'Escalade... »

J'ai préparé une lecture du préambule de notre constitution fédérale en guise de clin d'œil à l'un des membres de notre Conseil de la précédente législature. Heureusement pour vous, ce dernier étant absent ce soir, je vous en ferai grâce.

Comme je n'ai pu me décider entre une lecture de la LAC ou de la LAT et que la lecture de ces deux lois nous aurait amenés à finir ce soir à point d'heure, je me suis dit qu'il y aurait suffisamment de collègues pour nous rappeler au fil de nos séances la teneur de leurs articles respectifs !

Einstein disait : Une soirée où tout le monde est d'accord est une soirée perdue. Je crois que je n'ai jamais perdu une soirée en venant au Conseil municipal et cela n'est pas prêt d'arriver!

Merci pour votre confiance, je ferais mon possible durant cette année de Présidence pour que nos débats soient riches d'idées, constructifs et avant tout respectueux afin qu'aucun d'entre nous ne reparte d'ici avec l'impression d'une soirée perdue, tout en restant synthétique, c'est pourquoi je m'arrête ici pour passer, après vos applaudissements, à notre ordre du jour! »

Arrivée de M. Ulmann à 20h38.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 mai 2018.

M. Le Guern a trois modifications à apporter :

Au folio 6715, il est indiqué qu'une partie du PDCom sera donc soumise à la population. M. Le Guern trouve le terme *population* ambigu et comme il est écrit juste au préalable que le PDCom serait présenté aux associations de quartier pour recueillir leur avis, cela lui semble suffisant. Il propose donc de tracer cette dernière phrase.

Au folio 6719, M. Le Guern ne comprend pas une phrase dans la bouche de M. Locher qu'il ne peut pas corriger : *M. Locher pense que l'intervention de M. Le Guern relève du rôle qu'il a à y jouer*. Faut-il enlever cette dernière ?

Au folio 6726, M. Le Guern trouve que la synthèse de son intervention est un peu raccourcie. Il propose de transmettre à la procès-verbaliste le texte exact de ce qu'il a dit, soit :

« *Rapport de révision*

L'examen objectif des autres documents est beaucoup plus difficile, tant il apparaît que le rapport de révision a été rédigé dans la précipitation. Ainsi :

- *Le rapport succinct de l'organe de révision donne des informations fausses sur le budget 2017 du compte d'investissement !*
- *Le rapport définitif corrige cette erreur, mais on relève d'autres erreurs. Ainsi, dans le compte des charges de fonctionnement par nature en page 33, on donne un total des charges d'amortissement de CHF 7'123'621.- pour le compte 33, qui serait la somme des comptes 330 pour – CHF 5'099'864.- et des comptes 331 pour CHF 4'542'443.-. – 5 + 4 n'a jamais fait +7. En réalité, la ligne 332 a tout simplement été oubliée !*

Que dire aussi du commentaire du quatrième paragraphe de la page 4, incompréhensible et qui comporte, de plus, de deux fautes d'orthographe grossières. On peut légitimement se poser la question de savoir si les réviseurs ont vraiment eu le temps nécessaire pour réaliser correctement leur travail. Est-ce la faute de la fiduciaire ? ou des réviseurs ? En tout cas, des

mesures correctives s'imposent et les documents fournis tardivement ne nous incitent pas à accorder une confiance absolue dans les comptes présentés.

Il n'y a pas que le rapport de révision qui pose question. La délibération qui nous est proposée comporte également des erreurs dans les chiffres indiqués (ce qui justifie, a posteriori, la décision du bureau de repousser ce vote). Nous ne nous donnerons pas la peine de préciser quelles sont ces erreurs puisque, de toute façon, le groupe des Verts votera -+ contre, considérant que la clôture des comptes a été bâclée. »

Au folio 6739, dans l'intervention de M. Favarger, il convient de lire : [...] *le Président fait remarquer que juste à côté le passage de l'ECG est très large et beaucoup plus **visible**.*

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote.

- Le procès-verbal est accepté par 18 voix pour et une abstention.

Arrivée de Mme Lambert à 20h40.

2. Communications du Bureau.

Le Président commence par la lecture d'une convocation qui parviendra demain aux membres du Conseil municipal concernant une séance des commissions Réunies, prévue le 21 juin prochain à 18h15 à la villa Sismondi, et qui aura à son ordre du jour :

« Audition de M. Antonio Hodgers, Conseiller d'Etat en charge du département du territoire suite à la votation communale du 4 mars 2018 relative aux délibérations du Conseil municipal de la commune de Chêne-Bougeries, du 6 avril 2017, préavisant favorablement le projet de modification de limites de zones (MZ), plan N° 29851-511, ainsi que le projet de PLQ N° 29845-511 dans le secteur Jean-Jacques Rigaud. »

Le Président annonce une invitation à une séance organisée par le Coordonnement des Villes de Suisse Romande, le vendredi 1^{er} juin à Bienne. Si quelqu'un s'y est rendu, il le remercie de bien vouloir faire un retour au point suivant de l'ordre du jour.

Il donne ensuite lecture d'un courrier, daté 14 mai 2018, de M. et Mme Duraku, qui sera transmis à M. Stroun, Président de la commission Petite enfance et Jeunesse ainsi qu'à Mme Le Maire et Conseillère administrative déléguée :

« Monsieur le Président,

Tout comme d'autres parents, je me fais beaucoup de soucis pour la sociabilisation et le support pédagogique de mon dernier enfant Qamil (17/8/2015) dès la prochaine rentrée scolaire et pour les deux ans à venir. En effet, Ardea (15/2/2014) a eu la grande chance de bénéficier de l'enseignement exemplaire des puéricultrices du jardin d'enfants « Les Castagnettes » pendant la présente année scolaire mais il semble, malheureusement, que la situation de cet excellent lieu destiné à la petite enfance ne soit pas très claire pour le proche avenir.

Que va-t-il advenir du bâtiment ainsi que du jardin et du parc de jeux attenants ? Un autre lieu équivalent nous sera-t-il proposé à proximité de nos domiciles respectifs sans que ce soit

une crèche avec des enfants de 3 mois à 4 ans mais bien un lieu destiné aux enfants de 2 à 5 ans comme c'est le cas aux Castagnettes.

Nous attendons impatiemment de vos nouvelles concernant ce point crucial pour notre dernier enfant. Pour sa part, Ardea sera en 1P à l'école du Belvédère dès septembre prochain et Alenda (21/7/2012) entamera son année en 3P à la même école.

D'avance je vous remercie pour tous les renseignements que vous voudrez bien me communiquer sur ce sujet très important pour notre famille et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments. »

Il informe de la réception d'un courrier, daté 31 mai 2018, de M. Daniel Fortis concernant les divers établissements scolaires situés au chemin de la Colombe, lequel figure en annexe au présent procès-verbal.

Ensuite, il donne lecture d'un courrier, daté 4 juin 2018, de M. Jesse Schnell et de Mme Séverine Mailler, accompagné d'une pétition intitulée « Pour le maintien de places d'accueil en jardin d'enfants sur la commune de Chêne-Bougeries » émanant du groupement des parents dont les enfants fréquentent « Les Castagnettes ». Cette dernière comporte 143 signatures :

*« Monsieur le Maire,
Madame la Conseillère administrative,
Monsieur le Conseiller administratif,
Monsieur le Président du bureau du Conseil Municipal,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Au nom du groupement des parents des enfants fréquentant le jardin d'enfants Les Castagnettes, nous avons l'avantage de vous remettre la pétition mentionnée sous concerne.

Avec la fermeture annoncée des Castagnettes, la capacité d'accueil d'enfants en âge préscolaire de la commune de Chêne-Bougeries va diminuer fortement, notamment en ce qui concerne les places en jardin d'enfants, type d'accueil qui répond également aux besoins de la population, de manière complémentaire à l'offre en crèche elle-même déjà insuffisante dans le secteur Rigaud-Montagne en plein d développement.

Outre les signatures relatives à cette pétition, nous vous informons que les inscriptions pour la rentrée 2018/2019, reçues par le comité des Castagnettes dépassent leur capacité d'accueil avec 39 demandes pour 34 places et surtout que 25 d'entre elles émanent de familles domiciliées ou travaillant à Chêne-Bougeries. Vu le nombre de demandes exprimées, vous remarquerez que notre démarche à l'attention de votre autorité est donc pleinement justifiée et corroborée par des besoins réels.

Avec plusieurs autres parents associés à cette action, nous sommes bien évidemment disposés à vous rencontrer à votre meilleure convenance. En vous remerciant par avance de votre réponse et du soutien de votre autorité, recevez, Monsieur le Maire, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif, Monsieur le Président du bureau du Conseil Municipal, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, nos meilleures salutations. »

Suite au dépôt de cette pétition, le comité de l'association, par l'entremise de son Président, M. Marc Antille, lui a encore adressé le courrier suivant :

*« Monsieur le Président du Conseil municipal,
Cher Monsieur Gross,*

Je me permets de vous transmettre quelques informations complémentaires.

Ce groupement de parents, composé de 4 personnes (Mme Mailler, Monsieur Schnell, Duraku et le soussigné), s'est formé en avril dernier, suite à un appel du comité des Castagnettes, qui informait de la probabilité élevée de la disparition du jardin d'enfants. Après plusieurs séances, le groupe de parents a décidé de lancer cette action, car en ce qui les concernait, il apparaissait comme incompréhensible et absurde que les relations entre les Castagnettes et le Conseil administratif soient détériorées à ce point. Aussi, d'un point de vue citoyen et d'usagers de ce jardin d'enfants, cette action était une manière d'exprimer cette incompréhension et de préparer le terrain à une reprise du dialogue avec les autorités.

Parallèlement à cette action et en étroite collaboration avec le comité actuel des Castagnettes, de nombreux points ont été abordés en vue de l'Assemblée Générale (AG) qui aura lieu le 16 juin, notamment: l'élaboration d'un projet permettant de proposer une continuité dans l'offre de places de jardin d'enfants, l'éventuelle possibilité de maintenir provisoirement le jardin d'enfants sur le même site dans l'attente de l'affectation définitive du périmètre, ainsi que le renouvellement du comité de cette association. C'est pour cette raison que le comité des Castagnettes s'est abstenu de reprendre contact avec le Conseil administratif, sauf en ce qui concernait la procédure d'évacuation menée par la mairie, pour laquelle l'avocat de l'association a eu des correspondances avec leur mandataire.

Suite à cette pétition, sous réserve des décisions qui seront prises en Assemblée Générale le 16 juin et à l'issue de celle-ci, il est donc probable que Mme Garcia Bedetti sera sollicitée pour une reprise de contact, afin de déterminer dans quelle mesure un dialogue et un partenariat renouvelés seraient possibles. Évidemment, des relais au niveau du Conseil municipal seraient bienvenus, d'autant que notre cause est à même de rassembler toutes tendances politiques confondues.

Espérant que ces informations vous soient utiles et restant à disposition pour toute information complémentaire, recevez, Monsieur le Président du Conseil municipal, cher Monsieur Gross, mes meilleures salutations. »

Pour le surplus, le Président donne lecture d'un courriel parvenu en mairie ce jour de Mme et M. Iris et Philippe Béran et Mme Hélène Leibkutsch, concernant la sécurité et diverses nuisances à l'arrière de la maison Boissonnas.

« Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

Très admiratifs et respectueux du soin régulier que vous portez au parc de la maison Boissonnas, dont nous sommes riverains, nous tenons à vous signaler un problème qui ne fait qu'empirer année après année, mois après mois, et qui se situe à l'arrière de la maison Boissonnas. La terrasse et toutes les fenêtres de la façade sud de nos maisons (26, 26A, 26B,

26C, 26D, 26E, 26F, 26G chemin de Grange-Canal) donnent directement sur cette partie du parc.

Si ce parc merveilleux permet à tout le monde d'en profiter la journée (jeux d'enfants pour les familles à l'entrée de la propriété, terrain de foot à l'arrière qui fait la joie de tous les enfants du quartier, ce qui est formidable), il est un environnement privilégié pour les enfants du Centre Médico-Pédagogique de la maison Boissonnas et des habitants du quartier. Or il s'avère que les choses tournent bien différemment dès la fin de l'après-midi, le soir et surtout pendant la nuit, à notre détriment.

Les bandes de petits délinquants arrivent, (parfois même avant la fin des cours à l'école Boissonnas !) et s'installent à l'arrière du parc (sous nos fenêtres), sur les bancs mais le plus souvent et régulièrement, de nuit, sur le perron de la façade arrière de la maison Boissonnas, ce qui leur permet d'être abrités des intempéries par le balcon.

Le soir venu, ce sont souvent des braillements hauts et forts, accompagnés de défilés et de courses-poursuites de scooters, voitures, le tout agrémenté de musique à tue-tête, bières (ou autres...) et fumée de diverses substances, même des barbecues... Selon les soirs, cela peut facilement durer jusqu'à 03h00, voire 05h00 du matin lorsque les conditions météo s'y prêtent, ceci quel que soit la saison.

Le parc se transforme alors en un lieu peu sûr et un véritable dépotoir au matin, à l'arrivée des enfants à l'école Boissonnas, ainsi que les week-ends, lorsque les plus petits viennent s'essayer au football.

À de très nombreuses reprises, nous avons dû faire appel à la police municipale de même qu'à la police cantonale, les nuits et les week-ends, afin de signaler le problème, en particulier durant l'automne passé où il y eu des bagarres entre bandes. Celle-ci était intervenue et les avait dispersés, sans pour autant résoudre ce problème récurrent.

Dans l'espoir que notre démarche éveillera votre attention quant à l'usage néfaste de ce magnifique parc qui nous est si cher et auquel vous portez grand soin, qui nécessiterait un contrôle plus strict et régulier, et qu'il faudrait probablement envisager de fermer pendant la nuit, nous nous tenons à votre disposition pour de plus amples questions ou explications, et vous prions de croire, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, à l'assurance de toute notre considération. »

Enfin, le Président donne lecture de la lettre de démission de Mme Sobanek :

*« Monsieur le Président,
Cher Pierre-Yves,*

Par la présente, j'annonce ma démission du Conseil municipal de Chêne-Bougeries au 30 juin 2018. C'est avec une vive émotion que je vais quitter ce conseil après 15 ans. Mais mon élection comme députée au Grand Conseil m'oblige à opérer des choix, sachant qu'avec un double mandat, des chevauchements d'horaire sont quasiment inévitables ainsi que la possibilité d'un certain conflit d'intérêt. Malgré le climat souvent tendu pour une conseillère municipale socialiste, cheffe de groupe dans une commune majoritairement PLR, trois référendums communaux et des projets âprement discutés, je ne garde aucun regret de cet engagement. Je

l'ai vécu comme une activité prenante, mais oh combien enrichissante au niveau des connaissances et surtout humainement.

Je reste à votre entière disposition ainsi qu'au service des communes pour d'éventuelles questions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, cher Pierre-Yves, l'expression de mes meilleures salutations. »

Mots de départ de Mme Sobanek

« Quinze ans dans un Conseil municipal, c'était bien, mais je ne m'y attendais pas. Un long chemin. Je m'étais inscrite en tant que jeune femme, à seize ans, au SPD en Allemagne. J'ai participé à l'élection de Willy Brand et j'étais en train de rêver d'un nouveau monde. Arrivée en 1976 en Suisse, j'ai été d'abord privée de parole politique en tant qu'étrangère. À peine devenue suisse, en 1982, je me suis inscrite au PS, avec le même enthousiasme que pour le SPD. J'étais un peu déçue par la suite de ce qui s'est passé après la chute du mur de Berlin et la dissolution de l'Union soviétique. J'ai cru que l'on pourrait créer une gauche unifiée. J'ai donc participé à la fondation d'un nouveau parti « Solidarités » Mais entre autres, son dénigrement de la sociale démocratie me gênait énormément parce que, au fond, je reste une indéfectible sociale-démocrate et j'ai quitté cette formation au bout de deux ans. Les deux vocables « sociale » et « démocrate » me sont très chères, l'un et l'autre. Après une parenthèse, j'ai rejoint en 2003 le PS à Chêne-Bougeries Micheline Calmy Rey et les époux Meynet m'y ont poussée. Mme Meynet, ancienne conseillère municipale, m'a dit : « Je te mets sur la liste ». Je lui ai répondu : « Je ne veux pas être sur une liste » mais elle m'a affirmé que j'allais trouver cela très drôle et que j'allais pouvoir le faire. Finalement, « surprise », je me suis retrouvée élue et je n'ai jamais pensé que cet engagement allait durer quinze ans. Et je n'ai jamais pensé qu'après, j'aurais osé me présenter en tant que députée au Grand Conseil. Parce que de nouveau, comme toutes les femmes, on pense que ceux qui ont beaucoup de poids dans le parti vont venir vous chercher et vous dire « Ecoute, ma petite Marion, tu es très douée, tu as un petit réseau, on pourrait te prendre sur une liste de députés ! ». Mais personne n'est venu me chercher. J'ai assisté à une exposition sur les femmes en politique.

Mme Brunschwig Graf avec laquelle j'avais eu des négociations en tant que syndicaliste de la fonction publique s'y trouvait aussi. Dans mes fonctions de syndicaliste, on ne s'est pas fait des cadeaux et les négociations étaient dures. Alors, c'est elle qui me dit: « Pourquoi, ne vous présentez-vous pas au Grand Conseil ? ». « Moi ? Avec mon français, je ne pourrai jamais. Et le parti socialiste va bien venir me chercher s'il pense que j'en ai les capacités ». Mme Brunschwig Graf m'a alors dit : « Si en tant que femme, vous voulez attendre qu'on vienne vous chercher, vous pouvez avoir les cheveux gris et être grand-maman. On ne vous cherchera pas ». Donc, je me suis présentée toute seule et j'ai figuré parmi les « Viennent ensuite » tout en gardant ma charge à Chêne-Bougeries. Ensuite, je me suis représentée à nouveau seule. Cela n'a pas tout à fait suffi. J'ai toutefois été élue députée suppléante. Il a fallu une troisième tentative pour être élue au Grand Conseil et je le dois aussi à vous parce que le Conseil municipal de Chêne-Bougeries est un super terrain d'entraînement pour une socialiste. Vous imaginez ? Tenir quinze ans dans une enceinte où siègent 25 « lulus » parmi lesquels au moins 14 ne partagent pas vos orientations, voire d'avantage. Parce que les Verts de Chêne-Bougeries, avec lesquels on n'est, au demeurant, pas toujours d'accord, sont vraiment les Verts les plus libéraux de tout le canton. Aux yeux de M. Karr, j'ai assumé mon rôle de bétonneuse de la République, dans le cadre de trois référendums. Mais moi, je n'ai

aucun amour particulier pour le béton. Je rêverais d'une Genève verte. Je rêverais d'une Genève conviviale. Je vais aller siéger avec un énorme plaisir au sein de la commission de l'environnement et de l'agriculture que je suis d'ailleurs appelée à présider ad intérim pendant un certain temps puis à plein temps l'année prochaine. Je vais aussi perpétuer d'autres traditions propres à Chêne-Bougeries, notamment celle de la lutte contre la torture. J'étais volontaire pour rejoindre la commission des visiteurs qui existe déjà depuis fort longtemps à Genève ainsi qu'au niveau international suite à l'action menée par Jean-Jacques Gautier, comme vous le savez certainement. D'ailleurs, Chêne-Bougeries peut être très fière de ce citoyen et je l'ai dit à maintes reprises. Avec le concours de Mme Meynet, j'avais, à l'époque, créé un prix Jean-Jacques Gautier pour primer des actions des jeunes de la commune pour éveiller d'autres à l'esprit humaniste. Ce prix Jean-Jacques Gautier devait être attribué chaque année à l'occasion d'une conférence publique. Or, ce prix n'a jamais pu être distribué, parce qu'assez bizarrement, aucune publicité n'avait été faite dans les écoles à ce sujet. Mais les conférences J.-J. Gautier sont restées et ont même connu un certain succès. D'autres combats socialistes ont été menés, notamment en faveur de la création d'une antenne Action Trois Chêne-Emploi, projet à l'origine vivement combattu par une partie du Conseil municipal. D'aucuns avaient dit : « Mais non, les chômeurs n'en ont pas besoin ! », et finalement, Mme Grandjean-Kyburz s'est laissée convaincre. Aujourd'hui, l'Action Trois Chêne pour l'Emploi figure quand même en première ligne dans le rapport d'activité annuel du Conseil administratif.

Donc, Chêne-Bougeries est une école dure et rude pour une socialiste mais en même temps, c'est quelque chose d'extrêmement enrichissant. Grâce à Anne, je suis devenue sensible au rayonnement, sensible aux gens qui mangent différemment, qui ne mangent pas la même chose, pas toujours en même temps. Cela rend compliquée l'organisation de certaines manifestations, mais au final c'est toujours réalisable. Cela nous montre que malgré les différences, on peut toujours faire quelque chose ensemble. Christian n'est pas là ce soir. J'adore Christian et ses coups de colère dans les combats, mais je respecte profondément chaque personne qui siège ici et qui s'engage pour la commune. Je voulais dire encore une chose concernant Marion. Marion, elle a l'art de m'agacer au plus haut point et je me suis demandée pourquoi elle m'agace autant. Vous ne l'avez peut-être jamais réalisé, mais au fait, Marion et moi, avons beaucoup de similitudes. Je vais juste vous les énumérer : le prénom, c'est évident, le background germanique bien que chez elle ce soit plus grave, puisqu'elle est suisse alémanique. Ensuite, elle est née le même mois et la même année que moi. On a exercé la même profession. On a toutes les deux appris le russe. Je me suis donc demandée pourquoi on s'énerve tellement. C'est sans doute parce qu'on a les défauts des germaniques. On est des gens « droits dans les bottes ». On n'a pas peur de s'affirmer quand on est convaincu de quelque chose. Quand on est convaincu que quelque chose est juste on n'a pas peur de le dire haut et fort, quitte à froisser une partie du public. C'est comme cela aussi que je vais continuer à m'exprimer au Grand Conseil. Je vais rester « droit dans mes bottes » comme je l'étais pendant la campagne électorale. Je ne vais pas toujours parler à la manière qui plairait à tous. Je vais tenter de parler « juste ».

Dans le fameux Faust de Goethe, Méphisto apparaît à un moment donné et dit : « Je suis l'esprit qui dit toujours non, qui veut faire le mal, mais qui crée toujours le bon » (traduction littérale qui vient de moi). Ce « non », cela nous fait avancer dans la vie. Peut-être que vous allez dire « ça y est, Marion est partie ! », mais cet esprit qui vous apporte une autre opinion est important. Chêne-Bougeries est une commune cent cinquante pour cent PLR. Je dis toujours qu'à Chêne-Bougeries on vote PLR depuis le paléolithique. Mais c'est dommage, parce que cela peut conduire à un certain autisme.

On trouve cette attitude malheureusement assez souvent auprès nos trois Conseillers administratifs. Cet autisme-là est quelque peu dangereux. La LAC prévoit un ensemble de règles de fonctionnement entre le Conseil municipal et le Conseil administratif. Elle ne stipule pas que le Conseil administratif, est composé de petits roitelets qui peuvent décider tout tout seul. La LAC, dans une certaine incertitude voulue par le législateur, prévoit que l'Exécutif et le Conseil municipal collaborent.

J'ai rédigé une dernière motion en vue de cette séance du Conseil municipal. Vous imaginiez bien qu'ayant tellement « gueulé » contre l'exonération de la taxe professionnelle communale ad hoc, j'allais formuler une proposition. Je l'ai appelée motion. C'est probablement faux parce qu'une motion ne s'adresse qu'au Conseil administratif. Or, je l'adresse au Conseil municipal et au Conseil administratif pour que vous vous atteliez ensemble, par l'intermédiaire d'une commission à créer, à apporter enfin une aide réelle aux petites PME, ceci avec l'argent que vous n'encaissez pas depuis de nombreuses années. Je ne demande pas que vous réintroduisiez la taxe professionnelle. Je n'oserais pas parce que je sais que vous n'allez pas le faire ; mais utilisez le « fric » que vous auriez pu encaisser, vu qu'on en a tellement – je vous rappelle les bons résultats de cette année – pour faire quelque chose de bien.

Il me reste maintenant à remercier toutes et tous de m'avoir supportée avec mes colères, mes fautes de grammaire, mes oublis – mais nous sommes quand même un parlement de milice – et je vous remercie pour toute votre bienveillance à mon égard. J'aurai du plaisir à m'arrêter chaque fois que je vous croiserai dans la rue. Je vous donnerai des « tuyaux ». Je vais vous adresser des projets de loi qui peuvent intéresser plus particulièrement la commune vu que je vais siéger dans la CACRI, cette fameuse commission des affaires communales régionales et internationales.

Je vous remercie pour tout et bonne séance. »

[Applaudissements]

Mots de M. Borda D'Água à Mme Sobanek

« Je vais être bref pour quelqu'un que j'ai appris à connaître finalement en neuf ans de Conseil municipal. Je tenais par commencer mon laïus par une phrase d'un auteur qui m'est cher et qui dit : « Je meurs en adorant Dieu, en aimant mes amis qui envahissent sans fin mes ennemis. » C'est Voltaire qui le dit en rentrant à Paris le 22 février 1778. On vient d'inaugurer le château de Voltaire et j'ai jugé opportun de le citer.

Ce n'est pas que j'aie envie que tu meures. Tu es finalement quelqu'un qui aime tes amis mais tu ne hais pas tes ennemis. Tu sais saisir de tes ennemis la force pour être une femme de conviction, une femme de combat, pour être une femme qui nous fait rire, qui nous agace parfois autour de cette table. Mais c'est comme cela qu'on t'aime.

Nous sommes heureux que tu sois élue au Grand Conseil, que tu puisses aller exercer des fonctions représentant tant la commune que l'ensemble des citoyens et des citoyennes genevois et genevoises. Mais nous sommes aussi un peu tristes que tu nous quittes parce que tu as aussi su créer une belle dynamique autour de cette table, avec tes motions, et tes questions de dernière minute. Ces séances pouvaient durer des heures tellement nous aimions jouer au tennis puisque nous sommes au temps de Roland Garros. Elles ont parfois été parfois été dures, voir difficiles.

Il n'était pas toujours aisé de se faire entendre notamment en séances de commissions ; mais c'est cette ténacité que j'ai toujours aimé chez toi. Nous sommes, selon tes dires, une commune à cent cinquante pour cent PLR. L'avenir nous le dira.

En tout cas, je tenais à te remercier pour ton engagement, celui que tu as eu pendant ces quinze ans au sein de la commune de Chêne-Bougeries, en particulier au sein de ce Conseil municipal et je te souhaite de revenir parmi nous aussi souvent que tu le veux pour partager nos préoccupations. »

Mme Sobanek tient aussi à remercier Raphaël pour l'organisation de l'apéro qui a précédé la séance et qui l'a beaucoup surprise.

Mots du Président à Mme Sobanek

« Mme la députée, Mme la conseillère municipale, Chère Marion,

C'est avec une certaine tristesse que je prends acte de ta demande de démission.

Pendant que tu étais bien installée à la Villa Sismondi, tu as vu passer, voir user pas moins de 7 Conseillers administratifs et pas moins de 57 collègues de ce Conseil qui t'ont plus ou moins entourée pendant ces 4 mandats.

Tu auras vu aussi quinze fois les entreprises de la commune être exemptées de la taxe professionnelle, sans que tu ne puisses rien y changer, malgré tes nombreuses argumentations annuelles lors du vote du budget. Piètre bilan !

Tu auras surtout été pendant ces quinze années un moteur pour l'engagement social de notre commune, toujours au service des associations, tant caritatives qu'humanitaires et tu t'es engagée durant toutes ces années, sans relâche, au service du bien commun. Ton départ de la Présidence de la commission sociale est pour notre commune, je le pense, une grande perte.

Tu as souvent évoqué la possibilité de créer une sorte d'amicale des anciens Conseillers municipaux. Peut-être serait-il temps maintenant de la mettre sur pied ?

Je te souhaite, chère Marion, une carrière milicienne de députée aussi longue, enrichissante (intellectuellement parlant...), passionnée et passionnante que celle de Conseillère municipale que tu as menée jusqu'à aujourd'hui.

Le Président remet un cadeau à Mme Sobanek (un couteau suisse).

Mme Sobanek : « Les Présidents du Conseil municipal ont toujours reçu un couteau suisse gravé aux armoiries de Chêne-Bougeries et moi j'ai reçu un bouquet de fleur ! »

Le Président propose ensuite la nouvelle composition du Bureau du Conseil municipal:

- Pour le PLR : M. Borda d'Água et M. Colquhoun, Vice-Président
- Pour l'Alternative : M. Favarger Secrétaire et Mme Armand
- Pour les Verts de Chêne-Bougeries : M. Le Guern et lui-même, Président

Arrivée de M. Karr à 21h19.

3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal.

M. Stroun indique que la commission de la Petite enfance et Jeunesse a discuté, lors de sa dernière séance, du bilan effectué des activités de la Ludothèque qu'elle avait demandé au Conseil administratif d'effectuer, ceci afin d'ouvrir le débat concernant les orientations futures de cette association. Le Conseil administratif l'avait suivie et avait confié mandat à une personne externe qui a présenté son rapport d'analyse la veille. Les membres de la commission ont donc pu prendre acte des différentes activités de la Ludothèque laquelle reçoit la visite d'une vingtaine de personnes par jour environ. Une augmentation importante des prêts a été relevée puisque 65% des personnes qui fréquentent la Ludothèque empruntent des jouets. La commission a souhaité que la commune poursuive son soutien à l'association et qu'elle l'aide à améliorer son système informatique qui pose problème, ainsi que ses activités de communication, et qu'elle puisse, par ailleurs, disposer de trois ludothécaires afin de pouvoir assurer une couverture équitable des horaires d'ouverture.

Ensuite, la commission a entendu le responsable du Bureau de la Petite enfance qui a présenté un bilan relatif au coût des places en crèche, puisque les chiffres sont désormais connus sur une année complète d'exploitation. M. Stroun aimerait signaler un chiffre intéressant à savoir qu'une place de crèche au « Nouveau Prieuré » coûte moins cher qu'une place à celle de la Maternelle et que, par ailleurs, le coût moyen d'une place en ville de Genève s'élève à CHF 45'000.-.

Mme Wyss signale que la commission Nature et Environnement s'est réunie à deux reprises depuis la dernière séance du Conseil municipal. Lors de sa séance du 8 mai 2018, dans le cadre de la mobilité douce et du suivi de l'audition du Pr Patrick Saudan, elle a reçu un représentant de PRO VELO, M. Julien Renggli, lequel est actif dans le groupe de travail PRO VELO 3 Chêne et France voisine et qui travaille sur les aménagements cyclables sécurisés des 3 Chêne. M. Renggli souhaite être consulté sur les questions de mobilité dans le processus d'élaboration du projet de Plan directeur Communal (PDCOM). Chêne-Bougeries manque également sur la carte de la mobilité vélo/piéton qui existe pour Chêne-Bourg et Thônex et il encourage donc à rejoindre ces deux communes pour la réactualisation de cette carte. Les zones dangereuses de la commune ont été évoquées ainsi que la problématique de la Voie verte. Mme Wyss ne va pas rentrer dans les détails mais de toute manière, le contact sera maintenu avec l'association PRO VELO.

Ensuite, lors de sa séance du 5 juin 2018, qui s'est tenue en présence des membres de la commission Petite enfance et Jeunesse, les commissaires ont donné le coup d'envoi du projet « Sentier nature » avec la participation de Mme Caroline Desjacques-Privato, directrice de l'établissement scolaire de Chêne-Bougeries, accompagnée de trois enseignants de trois écoles, à savoir celles de Chêne-Bougeries, de la Gradelle et du Belvédère. Mme Wyss a pu sentir un véritable enthousiasme de la part de ces maîtres qui vont se lancer avec 5 classes dans la préparation des postes qui seront voisins de leur école, ceci dès la rentrée de septembre 2018. Le travail sera encadré par un mandataire externe spécialisé et on peut raisonnablement espérer une inauguration officielle du Sentier nature pour la rentrée 2019. Un crédit sera donc demandé prochainement concernant la phase de réalisation de ce projet.

Pour la commission Sociale, Mme Sobanek indique que lors de sa dernière séance, ses membres ont reçu des représentantes du CAS qui sont venues parler de leurs efforts en vue d'attirer les personnes qui n'osent pas franchir les portes des locaux situés au chemin De-La-Montagne. Ainsi, une antenne externe a été créée à Thônex qui, naturellement, n'a pas attiré

grand monde de Chêne-Bougeries. Elles ont donc posé la question de savoir quels quartiers à Chêne-Bougeries étaient les plus susceptibles d'héberger des personnes ayant besoin de coups de pouce du CAS. Les conseillers municipaux ont répondu à cette question mais la discussion a démontré que la présence en commission de la responsable du service social communal serait parfois la bienvenue. Les personnes auditionnées ont en effet relevé que cette dernière n'avait pas vraiment la même sensibilité que des conseillers municipaux concernant les quartiers en plus grande difficulté. En même temps, c'était l'occasion de montrer comment le CAS travaille, quelles sont ses difficultés, quels sont les barèmes utilisés et de se rendre compte que la situation n'est pas simple. Le CAS a notamment expliqué – et cela renvoie au film que la commission a visionné – la nature des indemnités qu'une personne au chômage perçoit et qui sont censées couvrir ses besoins. C'est un long chemin. La commission Sociale va bien évidemment poursuivre ses travaux avec d'autres projets. Mme Sobanek enjoint à faire bon accueil à Mme Nicolas dans sa nouvelle présidence.

M. Borda D'Água signale, concernant la Culture, que la dernière séance de commission s'est tenue le 29 mai 2018. La commission a reçu Mme Longet, organisatrice du festival des Marionnettes, laquelle a parlé de la prochaine édition qui aura lieu au mois de mars. La commission a aussi évoqué la question des expositions, notamment celle prévue au cours du printemps 2019 et le travail extraordinaire qui a été entrepris par l'archiviste communale dans la recherche d'œuvres de la Mairie qui puissent être exposées. Elle a eu aussi l'occasion d'évoquer Le Chênois qui tiendra son Assemblée Générale le 18 juin à 18h30. M. Borda d'Água tient d'ores et déjà à signaler que le budget du Chênois sera déficitaire pour l'année 2019, en raison d'une augmentation du prix du papier et d'une diminution de la publicité. Le comité, dans sa séance du mois de mai, a en effet décidé de présenter un budget déficitaire afin de présenter l'état réel des comptes et afin que chacun puisse se rendre compte de la situation. Pas plus tard que ce jour, chacun aura entendu la mauvaise nouvelle, à savoir que le journal Le Matin, à partir du mois de juillet, deviendra un journal totalement électronique après 125 ans d'édition papier. M. Borda d'Água rappelle également que l'Assemblée Générale de l'association 3 Chêne Culture aura lieu le 13 juin à 18h30 à Thônex.

M. Favarger tient à dire quelques mots à propos de l'Assemblée Générale des Editions Chênoises, qui s'est tenue le 30 mai, et qui a réélu sans surprise le comité précédent. Par contre, M. Favarger pense qu'il est opportun de signaler que les Editions Chênoises sont ouvertes aux soumissions spontanées de manuscrits. Donc, si le manuscrit de votre dernier roman a par malheur été refusé par Gallimard, NRF ou Zoé, vous pouvez tenter l'aventure auprès des Editions Chênoises.

4. Communications du Conseil administratif :

Le Président passe la parole à Mme Garcia Bedetti, Maire.

Mme Garcia Bedetti va d'abord répondre à la question de M. Messerli concernant le cocktail dinatoire offert aux enseignants en lieu et place d'un repas en présence de plusieurs employés communaux. Elle va entrer dans les détails car elle voulait recevoir M. Messerli à la mairie mais ce dernier n'est pas venu la rencontrer. Pour le surplus, M. Messerli avait demandé d'obtenir des explications en séance du Conseil municipal.

Le repas offert aux enseignants et à certains employés communaux en 2016 avait suscité quelques critiques de part et d'autre. Pourquoi ? Parce que certains enseignants inscrits pour ce repas n'y assistaient pas et cela sans s'excuser, alors que deux tables avaient été dressées à leur attention. De

plus, les discussions avec les enseignants étaient somme toute très difficiles puisqu'ils restaient entre eux pendant le repas. Mme Garcia Bedetti s'est également fait la réflexion suivante : pourquoi privilégier un corps de métier par rapport à d'autres corps de métier exerçant sur la commune ? Il y a tant d'autres employés qui rendent service à la population : par exemple les employés de la voirie, des EMS, des crèches, etc. On pourrait également remercier par un repas. Par ailleurs, pour les employés communaux, une soirée est organisée chaque année, et tous les deux ans, une sortie a lieu avec l'ensemble du personnel. Là encore, pourquoi offrir en plus un repas à certains d'entre eux et pas à d'autres.

Quelques conseillers municipaux ont également rappelé à Mme Garcia Bedetti qu'à une certaine époque, on organisait un cocktail immédiatement après le cortège des Promotions et c'était toujours très sympathique. Cette formule a donc été réintroduite l'année passée et ce fut en effet un moment très convivial. C'est dommage que M. Messerli n'y ait pas participé. Il n'a donc pas pu constater que l'ambiance était bonne et qu'enfin, on pouvait discuter avec les enseignants, le cocktail étant une formule beaucoup moins rigide que le repas. Le bilan est donc fort positif. N'oublions pas non plus d'ailleurs que cette invitation émane du Conseil administratif. Les Promotions demeurent une fête organisée par la commune. Les enseignants y participent et préparent les spectacles avec les enfants. C'est toujours fort sympathique et c'est une raison pour les remercier à ce moment pour ce travail.

M. Gross, Président de votre Conseil, vient de lire le courrier, daté 4 juin 2018, de M. Jesse Schnell et Mme Séverine Mailler, concernant une pétition datée mai 2018 intitulée « Pour le maintien de places d'accueil en jardin d'enfants sur la commune de Chêne-Bougeries », laquelle est munie de 143 signatures dont 115 provenant de personnes domiciliées sur le territoire communal.

La teneur de cette pétition n'a pas manqué de nous surprendre dans la mesure où il est demandé à la commune de Chêne-Bougeries, d'agir pour le maintien d'une offre en places d'accueil au jardin d'enfants « Les Castagnettes ».

En effet, les autorités de Chêne-Bougeries ne sont actuellement pas en mesure de mettre éventuellement à disposition le pavillon dit « Castan » se trouvant sur une parcelle, propriété des frères François et René Grosjean, puisque le droit de propriété de la commune sur ce bâtiment a été **contesté en justice par cette même association du jardin d'enfants « Les Castagnettes »** et que, par ailleurs, une procédure y afférente est toujours pendante devant les tribunaux.

Par ailleurs, je souhaiterais encore rappeler que nous demeurons toujours dans l'attente à ce jour, des comptes de la part de l'association du jardin d'enfants des « Castagnettes » subventionnée avec de l'argent public donc avec l'argent du contribuable de Chêne-Bougeries, pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2017, date à partir de laquelle plus aucune subvention n'a été octroyée en faveur de cette dernière par la ville de Chêne-Bougeries.

Et pour rappel, concernant les comptes 2016 nos questions sont jusqu'à aujourd'hui restées sans réponse.

Cela étant, et comme annoncé aux membres de la commission Petite enfance et Jeunesse, lors de leur séance de la veille, une rencontre à brève échéance sera proposée à une délégation des pétitionnaires.

Concernant le parc situé à l'arrière de la villa Boissonnas, au chemin de Grange-Canal, Mme Garcia Bedetti indique qu'elle a en effet pris connaissance de ce courriel et qu'elle a adressé une demande aux agents de police municipale pour déterminer plus précisément ce qui s'y passe. Elle est en attente d'une réponse.

Mme Garcia Bedetti procède ensuite à la lecture de ses communications.

CULTURE

Les événements à venir

Ce **samedi 9 juin, à 20h30**, nous accueillerons à **la salle communale Jean-Jacques Gautier**, le **Big Up'Band**, pour un superbe concert de jazz en live. Ce jeune ensemble professionnel et très dynamique, composé d'une trentaine de musiciens, sera installé en cœur de salle, afin que le public puisse les approcher durant le concert. Un lounge bar payant sera mis à disposition du public dès 19h00 et durant toute la durée du concert, avec boissons et petite restauration.

Pour une représentation unique et inédite, le **Ballet du Grand Théâtre de Genève dansera sur la scène de la salle communale Jean-Jacques Gautier, le jeudi 14 juin à 20h30**. Pour l'occasion, le Grand Théâtre de Genève offre une plateforme à des jeunes chorégraphes issus du Ballet, auxquels se rajoutent des extraits de pièces de chorégraphes confirmés, sous l'œil attentif de Monsieur Philippe Cohen, Directeur du Ballet. Cette soirée « **Premiers Pas** » est à ne manquer sous aucun prétexte.

Le vendredi 29 juin marquera la fin de l'année scolaire et ce sera donc l'occasion de fêter les **Promotions**. L'après-midi sera comme à l'accoutumée dédié aux enfants de nos classes primaires puis la place Colonel-Audéoud vous accueillera avec ses manèges et divers stands. Nous vous avons donné rendez-vous à 18h00 devant la salle communale pour la cérémonie officielle qui débutera à 18h15, en présence des élèves de 7P et 8P. N'oubliez pas vos cocardes ! A l'issue de cette cérémonie, le traditionnel cortège placé sous le thème « Les Insectes » traversera nos beaux parcs, pour nous emmener ensuite jusqu'à la place de fête, où vous êtes conviés à un cocktail dînatoire avec les membres du corps enseignant, à l'Espace Nouveau Vallon, suivi d'une belle soirée festive et musicale.

En juillet, la commune reprendra ses traditionnels **Concerts au Parc**, avec une série de 4 concerts qui auront lieu **du mardi 4 au samedi 7 juillet, à 19h au Parc Stagni**. C'est le Quatuor Aviv avec son concert « Etoiles Errantes » qui ouvrira cette semaine musicale, suivie de La Compagnie Pescalune et sa création musicale pour jeune public « Aladdin ou la lampe merveilleuse ». Puis les célèbres pianistes Irina Chkourindina et Sergey Koudriakov donneront un « Concert de 4 mains, 2 pianos » et enfin, les « LemanCellos », grand orchestre de violoncelles, sous la baguette d'Arsène Liechti, nous offrira un concert sur le thème des musiques de film ! Une buvette tenue par les TSHM et la roulotte d'ateliers musicaux pour enfants « Au fil des sons », seront à disposition du public chaque soir de concert.

Pour débiter le second semestre de notre saison culturelle, la compagnie Grain de Scène occupera **la salle communale Jean-Jacques Gautier, le jeudi 13 septembre à 20h00, avec « Fragments pour Onéguine »**. Basé sur le roman d'Alexandre Pouchkine et l'œuvre lyrique de Piotr Tchaïkovski, ce spectacle entremêle les mots et les notes, alternant les tableaux à vive allure, pour permettre un dialogue renouvelé entre les deux chefs d'œuvres.

AFFAIRES SOCIALES

Les démarches en vue de l'obtention du label « Commune en santé » ont été initiées en collaboration avec le Service du médecin cantonal (DEAS). Ainsi, toutes les actions destinées à la population dans divers domaines (familles et solidarité, Ecoles, Espaces publics, économie et commerce, animation et fêtes, politique communale) seront répertoriées en vue d'offrir une meilleure visibilité des différentes mesures proposées par la commune.

Un repas sera offert aux bénévoles du projet « Transport et accompagnement », en faveur des aînés de la commune, le 26 juin 2018.

À cet égard, sachez que pour la période comprise entre le mois d'avril 2017 et ce même mois de l'année en cours, 67 transports (allers et retours) ont été effectués en faveur de 16 personnes, étant toutefois précisé que ce chiffre correspond aux informations qui nous ont été relayées, certains aînés passant directement par les bénévoles pour l'organisation d'un transport.

Depuis 2017, 5 jeunes âgés de 17 à 30 ans, ont pu bénéficier d'un soutien à la formation dans les domaines suivants : permis de cariste, module de formation d'agent de maintenance, aide jardinier, coaching dans le cadre du projet « Des marches à venir » en partenariat avec la FASE et cours individuels en vue de l'obtention d'une maturité (ECG) pour une jeune personne ne pouvant se rendre aux cours, tout ceci grâce à notre ligne budgétaire dédiée à soutenir des jeunes pour accéder à une formation.

Par ailleurs, le Conseil administratif a préavisé 25 dossiers concernant 35 personnes en matière de demandes de naturalisation pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 mai de l'année en cours.

MOBILITE

Démarche participative Conches - Ermitage

Dans le cadre de la mise à l'essai de la zone piétonne devant l'école primaire de Conches, nous avons décidé de procéder à un aménagement provisoire, sous forme de bancs et de peinture au sol. Dans ce cadre nous avons donné mandat à une jeune habitante de Chêne-Bougeries, qui commencera une école d'art cet automne, Nowlen Keraudren de peindre ce tronçon avec des dessins d'enfants et possibilités de jeux, en étroite collaboration avec les enfants du parascolaire et leurs animateurs. Météo permettant nous espérons terminer les réalisations d'ici à la fin de ce mois. S'agissant de la suite de la démarche, des avant-projets finalisés, comprenant les coûts de réalisation, vous seront présentés à la rentrée.

Démarche participative secteur Nord

Lors de notre dernière séance avec les associations, qui a eu lieu le 30 mai, un projet de cahier des charges a pu être approuvé. Ce cahier des charges est axé principalement, comme pour les secteurs de Conches et Ermitage, sur la sécurisation et la promotion de la mobilité douce, piétonne et cycliste et requalification de l'espace public. Un appel sur invitation, auprès de trois mandataires potentiels, sera lancé d'ici à la fin de ce mois, avec délai de retour des offres à la fin du mois d'août. Le groupe de pilotage, constitué des associations, de la DGT et des services communaux, que je préside, ainsi que le Conseil municipal, par l'intermédiaire des

commissions Réunies, seront étroitement associés à la sélection des offres et au suivi de l'intégralité de la démarche.

JEUNESSE

Festival DesChênés

Le festival DesChênés aura lieu dans les parcs Sismondi et Stagni du 21 au 25 août. C'est une belle édition qui s'annonce, en espérant sur une météo favorable, puisque plus de 250 enfants se sont inscrits chaque jour et seront encadrés par des moniteurs de la FASE. Pour rappel, cette année la commune de Cologny s'est associée au partenariat existant entre Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries. Au niveau de la provenance des enfants inscrits : 51% d'entre eux habitent Chêne-Bougeries, 36% Chêne-Bourg et 13% Cologny. Afin d'absorber l'augmentation des frais de moniteurs et pouvoir diversifier nos activités, nous avons ouvert ce beau projet, une fête de la rentrée, à des partenariats public-privé, leur proposant de financer des activités spécifiques. Nous avons d'ores et déjà reçu plusieurs réponses positives. Le vendredi soir, un apéritif sera offert à la population, en présence des sponsors et des autorités. Vous recevrez une invitation mais vous pouvez d'ores et déjà bloquer, en cas d'intérêt, **la date du vendredi 24 août à 18h00**. Le samedi soir aura lieu une séance de « vélos-cinéma » dans le parc Stagni, financée par les SIG.

Nous avons fait parvenir une demande à la DGT dans le but d'évaluer avec leurs services la possibilité de limiter le périmètre de la route du Vallon entre la place Colonel Audéoud et les parcs Sismondi et Stagni à 30km/h, étant donné que nos parcs et la salle communale sont fréquemment utilisés.

SECURITE

Concernant plus spécifiquement le domaine de la sécurité, notre Conseil a décidé de sécuriser, dans les meilleurs délais possibles, le passage « piétons » situé dans le secteur Jean-Jacques Rigaud lequel est emprunté par de nombreux élèves fréquentant l'école primaire voisine du Belvédère.

Pour ce faire, le taux d'activité d'une de nos patrouilleuses scolaires a été augmenté de 50% et le taux d'activité d'un de nos auxiliaires de sécurité a été augmenté de 50 à 80%.

Notre Police municipale travaillera à partir du 1^{er} juillet sur la base d'horaires légèrement modifiés. Ainsi, nos agents seront présents de 07h00 à 17h00 les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 07h00 à 22h00 les vendredis et de 12h00 à 22h00 les samedis.

Par ailleurs, j'ai informé mon collègue en charge du dossier, M. Karr, suite à une rencontre que j'ai eue le 15 mai avec des représentants du poste de gendarmerie de Chêne du fait qu'un groupe de travail consacré à la sécurité sur la Voie verte CEVA et réunissant des représentants des CFF, de la DGT, du projet CEVA, de nos APM ainsi que de la gendarmerie, devrait prochainement être mis sur pied, à l'initiative de cette dernière.

DIVERS

Comme annoncé lors de la dernière séance de votre Conseil, une rencontre a eu lieu hier, mercredi 6 courant, avec des représentants du réseau postal concernant le devenir de notre office postal.

Le Conseil administratif va recevoir le 20 courant Urbaplan pour une présentation de l'état de situation du PDCom avec une proposition de cahier de charges à déposer au canton. Un cahier de charges que nous adopterons avec ou sans modifications encore cet été pour ne pas ralentir les travaux.

Par ailleurs j'invite les chefs de groupe à prendre rendez-vous avec moi d'ici la fin du mois de juin en vue de l'établissement du budget 2019, s'il y a des souhaits spéciaux concernant mes dicastères, des souhaits que nous pourrions alors intégrer dans le budget.

Le Président passe la parole à M. Locher, Conseiller administratif.

Je vous avais informé, lors d'une précédente séance de votre Conseil, de la teneur d'un courrier que j'avais adressé le 11 avril dernier à M. Luc Barthassat, alors Conseiller d'État en charge du DETA concernant l'état déplorable des abords de la Seymaz.

À cet égard, je souhaiterais vous lire la réponse qui m'a été adressée à ce sujet le 28 mai :

*« Monsieur le Conseiller administratif,
Cher Monsieur,*

Votre correspondance du 11 avril dernier m'est bien parvenue et a retenu toute mon attention.

J'ai transmis vos remarques au service compétent, à savoir le secteur des forêts et des arbres isolés (SFAI), qui a effectué un état des lieux.

Les abords de la rivière représentent l'état naturel d'un cours d'eau boisé. A ce jour, tous les cheminements piétonniers longeant la Seymaz, sur votre commune comme sur celle de Chêne-Bourg, sont largement exempts de branchages et le parcours n'est pas perturbé. La présence çà et là de branches éparses, voire d'arbres tombés, ne représente aucun danger pour les utilisateurs des lieux.

En revanche, s'agissant d'un milieu naturel, plus précisément d'une forêt riveraine, des branches peuvent effectivement se casser et joncher le sol. C'est donc l'occasion d'insister sur l'importance du bois mort sur le sol, tant pour la biodiversité du lieu, que pour l'intérêt du déroulement des cycles naturels de décomposition (formation d'humus). L'inventaire fédéral sur les forêts met justement en exergue le déficit important de bois mort sur les sols des forêts suisses.

Par ailleurs, suite aux interventions sylviculturales du SFAI, certains tas de branches (rémanents de coupe) ont été placés volontairement à des endroits bien déterminés, soit pour fermer ou condamner des sentiers non désirés, soit pour limiter l'accessibilité à certaines zones et ainsi éviter leur piétinement dans un intérêt de conservation.

Enfin, quelques amas de branches se sont formés dans le cours d'eau (on parle d'embâcles), créés par la dynamique de la rivière et d'une importance primordiale pour toute

la faune piscicole. Tant que ces embâcles ne perturbent pas l'écoulement de l'eau, ces derniers sont maintenus.

A toutes fins utiles, et si vous le désiriez, Monsieur Michel Jaggy, technicien forestier, se tient volontiers à votre disposition pur toutes autres questions (michel.jaggy@etat.ge.ch).

En espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller administratif, cher Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs ».

Nous reviendrons donc sur ce sujet avec le successeur de M. Barthassat.

Concernant le domaine des Finances, sachez que la prochaine et dernière séance du Conseil de la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries aura lieu lundi prochain 11 juin à 17h30 afin d'examiner puis d'adopter formellement les comptes 2017 de cette dernière.

Pour le surplus, sachez également qu'une séance constitutive du Conseil de la Fondation communale pour le logement dont les statuts et la nouvelle dénomination ont été adoptés par le Grand Conseil en septembre 2016, devrait avoir lieu quant à elle le 13 courant.

Concernant le domaine des Bâtiments, sachez que Mme Anne Emery Torracinta a présenté, lors de la dernière séance du Conseil d'Etat de la précédente législature, en date du 23 mai dernier, un projet de règlement relatif à la construction, à la rénovation et à la transformation des locaux de l'enseignement primaire régulier et spécialisé, règlement qui avait été présenté dans le cadre des travaux de l'association des communes genevoises (ACG) et qui a soulevé une forte opposition de l'ensemble des communes. Nonobstant cela, le projet a été présenté au Conseil d'Etat qui l'a adopté avec entrée en vigueur en date du 6 juin.

Ce nouveau règlement va nous contraindre à passablement de modifications dans le cadre des prochains projets de construction de nos bâtiments scolaires puisque, à titre d'exemple, pour un bâtiment de 16 à 20 classes, il faudra des salles d'étude de 80 m², ainsi que des classes intégrées ou des classes d'accueil. Il faudra créer des vestiaires adjacents à chaque salle d'étude pourvus de 28 patères et d'un banc continu. Un atelier d'art visuel de 100 m² avec un local de rangement de 20 m², une salle de jeu d'au moins 100 m² se rapprochant du carré et pouvant être mise en plus à disposition du GIAP, une salle de rythmique d'au moins 100 m² se rapprochant également du carré, un atelier du livre de 80 m², deux salles d'enseignement d'appui de 80 m², une salle des maîtres de 80 m², etc...devront également être installés. Je ne vais pas poursuivre ce soir l'énumération complète de cette liste. L'effort à consentir sera titanesque et cela va induire des coûts de construction et de maintenance complètement démesurés. Mais ce règlement a bel et bien été adopté, mais il sera certainement combattu âprement par l'ensemble des communes qui voient là une exagération de la part de l'Etat.

Le Président passe la parole à M. Karr, Conseiller administratif.

TERRITOIRE ET VILLAGE DE CHENE-BOUGERIES

Concernant le Village de Chêne-Bougeries, et plus particulièrement le chantier « A », le contrat de mandataire / de direction des travaux SIA 1001/1 entre la commune et le groupe constitué du bureau Mégevand architectes SA et des sociétés MDB SA, Energestion SA et Zanetti ingénieurs-conseils a finalement été signé le 31 mai.

À cet égard, j'attire tout particulièrement votre attention sur le fait que le coût définitif des travaux projetés ne pourra être plus précisément déterminé que sur la base des soumissions rentrées.

Ainsi, si le crédit d'engagement et de financement initialement voté par votre Conseil devait au final s'avérer insuffisant, sachez que je n'envisage pas de démarrer ce chantier préalablement au vote, le cas échéant, d'un crédit complémentaire, étant encore précisé que le taux de dédommagement forfaitaire a été contractuellement fixé à 12,5% en cas de non poursuite du projet sur décision du maître d'ouvrage.

Concernant le domaine du Territoire, sachez que notre Conseil a décidé, lors de sa séance de la veille, de préavisier favorablement la mise à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés des bâtiments A237, A239 et d'un couvert, situés à hauteur du N° 41 du chemin de Grange-Falquet, sur proposition du Département.

Par ailleurs, notre Conseil a également décidé, lors de cette même séance, de soutenir le recours déposé par un certain nombre de riverains auprès du Tribunal administratif de première instance concernant la délivrance en date du 8 mai, par le DALE, de l'autorisation de construire DD 110 544 du cadastre communal, laquelle concerne un projet appelé à se réaliser sur la parcelle 1011, située à hauteur du N° 24 du chemin de la Colombe.

FEU ET PC

ORPC – Sauveteurs – pompiers

Concernant notre Compagnie 21 des sapeurs-pompiers, j'ai eu le plaisir de participer à la dernière soirée de compagnie qui a eu lieu le 25 mai, au cours de laquelle une jeune sapeur a été incorporée à cette dernière et le sergent Florent Roulin, désigné en tant que nouveau fourrier, suite au départ à la retraite du sergent Yves Cochard.

Pour conclure, je vous rappelle à nouveau que la Compagnie organise une journée « Portes ouvertes », le samedi 16 courant dès 10h00, au local situé au chemin Louis-Segond.

Pour terminer, M. Karr s'adresse à Mme Sobanek :

« Il se dit qu'on n'est jamais meilleur que quand on part !

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, que celles et ceux qui s'attendent à un éloge à la guimauve pour la Conseillère municipale partante, sachent que cela ne sera pas le cas ce soir. Je souhaite plutôt profiter de ces quelques instants pour exprimer tout le mal que je pense de Mme Sobanek depuis quinze ans [long silence]. Voilà c'est dit. J'ai bien cherché. Il n'y a pas grand-chose, mais au moins c'est dit ! [rires]

Il se dit que nul n'est irremplaçable, alors là ça ne va pas le faire. On a bien senti un coup de semonce en 2013 après cette élection au Grand Conseil en qualité de suppléante. On savait bien qu'à frayer avec la grande politique, les petites histoires chênoises pourraient lasser à la longue. Mais tant qu'il y avait un peu de place dans le cœur, un peu de place dans l'agenda, tant qu'il y avait quelques logements à bâtir et quelques personnes à soutenir, Marion serait des nôtres, et puis le couperet est tombé... Que ce soit pour la sortie d'un nouveau logiciel ou pour un logiciel encore en développement, je termine souvent par la question : « Alors qu'est-ce que nous avons appris ? » Et de toi, Marion, la commune a beaucoup appris. Entre autres, que nous ne sommes

pas une île, élue des dieux, au sein d'un océan de gens moindres. Que notre commune est bel et bien composée de plusieurs quartiers et de plusieurs numéros postaux, oh surprise ! Que tout le monde parmi nos communiens n'a pas que des soucis futiles. Qu'il est possible de partager sa culture et ses connaissances comme tu l'as fait, avec des personnes avec lesquelles tu étais en désaccord profond, et de garder le plus souvent le sourire. Ensemble – et ce n'est pas qu'une affaire d'augmentation de la population – ensemble et par ta présence nous avons grandi. Des désaccords, nous en avons eu en quinze ans, dans plein de domaines variés, sur le bétonnage, sur la densification, sur la construction ou encore sur l'urbanisation, sur l'aménagement du territoire, sur ces arbres qu'on abat pour loger des gens, sur la création infinie d'habitations sur un territoire fini ou encore sur le fait que j'aurais selon toi dû être de gauche – mais je ne l'étais pas, sur l'impératif de ce mandat des partis cantonaux, là où je plaide pour la décentralisation et les décisions au niveau le plus local possible. Il se dit qu'on doit faire court, alors si je dois résumer l'élément qui va manquer à notre autorité, c'est ce que j'appellerai en un mot notre « Spekgürtengewissen », cette conscience autrefois incarnée par les libéraux humanistes de notre bonne situation oblige aussi à de l'empathie, pas seulement à de la charité. Merci Marion d'avoir été cette infatigable Conseillère municipale, qui a si souvent donné de l'énergie, en tant que Présidente de la commission Sociale, Présidente du Conseil municipal, cheffe de groupe ou encore membre du Bureau, bien au-delà de ce qui était raisonnable, en plus de partager une charge d'enseignement. Il est sympathique de saluer le caractère infatigable des gens, mais au fond il y a de la fatigue. Il y a une certaine solitude aussi. Chêne-Bougeries te doit beaucoup, beaucoup plus que nous ne l'avouons jamais publiquement. Tu es et tu restes une figure locale à qui notre village et notre Commune doivent beaucoup.

Marion, merci de tout cœur pour ton engagement pour nous tous et à l'ombre de la tour Baudet n'oublie pas de prier laïquement pour le salut de notre âme. Ciao bella ou plutôt bella ciao. »

Mme Sobanek : Merci

[Applaudissements]

5. Propositions du Conseil administratif :

5.1 Rénovation des installations liées à la sécurité incendie et au contrôle des accès des bâtiments publics communaux : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 1'200'000.- TTC)

Le Président passe la parole à M. Locher, Conseiller administratif, pour présenter le sujet.

M. Locher explique que ce sujet est bien connu. En effet, un crédit d'étude avait été voté en janvier 2016 déjà. Ce crédit avait pour objectif d'analyser une mise à jour des bâtiments, en termes de sécurité et d'accessibilité en vue de pouvoir proposer un projet global qui permettait d'inclure l'ensemble des corps de métiers sollicités. Le projet ayant été présenté en détail, M. Locher propose de l'adopter.

Le Président passe la parole à M. Ulmann, Président de la commission des Bâtiments et Travaux

M. Ulmann informe que le crédit sollicité a été approuvé à l'unanimité. Les explications fournies par un représentant de la société d'ingénierie étaient longues et techniques. Le projet concerne les accès aux bâtiments et la détection des incendies. Il était complexe à mettre en place et demandait plusieurs réflexions. Un point était resté ouvert, à savoir le fait que les pompiers n'étaient pas

favorables à l'installation d'un système de détection des incendies dans les locaux du Feu situés au chemin Louis-Segond. Cela a soulevé des interrogations. Toutefois, la question a été résolue en commission des Finances.

Le Président passe la parole à Mme Maye, Présidente ad intérim de la commission des Finances.

Mme Maye informe que le crédit a été voté à l'unanimité par la commission.

Le Président ouvre la discussion.

M. Le Guern prend la parole pour son groupe. Ce dernier considère qu'il existe deux questions distinctes : l'une concerne la sécurité incendie et l'autre le contrôle des accès. Le groupe est favorable au premier aspect du projet. Le second est plus problématique et ne semble pas nécessaire. De plus, le contrôle des accès pose des problèmes de protection de la personnalité, en lien avec les déplacements à l'intérieur des établissements. Le groupe souhaiterait donc que le projet soit voté en deux fois. Le premier vote concernerait la sécurité incendie et le second le contrôle des accès. M. Le Guern a fait des calculs et l'alarme incendie, avec la supervision, coûterait CHF 645'000.-. Le contrôle des accès se chiffrerait donc à CHF 555'000.-.

Mme Maye est surprise de cette remarque puisque tous les partis semblaient satisfaits du projet lors de la commission des Finances. Tout le monde a d'ailleurs remercié le Conseiller administratif à cette occasion.

M. le Guern n'était pas présent lors de cette séance. Il avait d'autres obligations. S'il avait été présent, il aurait formulé les mêmes remarques.

Mme Maye précise que d'autres membres de son groupe étaient présents et ils ont fait part de leur accord de principe.

M. Locher donne un exemple qui justifie la mise en place d'un contrôle d'accès. Il s'agit de l'utilisation de la salle de gymnastique de l'école de Chêne-Bougeries en dehors des heures scolaires, par des clubs sportifs. D'importants dégâts ont eu lieu de manière récurrente à l'intérieur des locaux. Des extincteurs ont été vidés et des tables jetées au sol. Il n'a pas été possible de trouver le ou les responsables de ces déprédations. Il n'est pas non plus possible d'exclure que des clés se promènent. La seule solution semble d'interdire désormais l'accès aux utilisateurs habituels, ce qui serait regrettable. Avec un contrôle d'accès, il aurait été possible d'interpeller les personnes qui ont permis la survenance de ces déprédations et de les mettre face à leurs responsabilités pour que cela ne se reproduise pas. M. Locher remarque que la société évolue et que le fait de contrôler les accès est important. De plus, lorsque des systèmes informatiques sont installés dans des bâtiments, il est cohérent d'aller jusqu'au bout de la démarche. Finalement, M. Locher précise qu'il ne peut pas fournir ce soir de ventilation précise des coûts concernant les 2 volets du projet.

M. Ulmann relève que la scission du vote est pertinente pour le groupe des Verts, qui entend accepter une partie et rejeter l'autre. Toutefois, il aimerait comprendre le sens de l'objection. Tout le monde était d'accord pour moderniser le système d'accès. M. Ulmann ne comprend pas le problème et aimerait connaître la raison pour laquelle le projet est critiqué. Ainsi, les Conseillers municipaux pourraient également se prononcer sur la pertinence de la scission du vote de ce crédit.

M. Le Guern explique que son groupe ne voit pas l'utilité réelle d'un contrôle des accès. Le système de clés actuel fonctionne. Il s'agit également d'une porte ouverte au « flicage », qui paraît difficilement supportable.

M. Ulmann en déduit que le groupe des Verts ne souhaite pas que l'administration puisse savoir qui utilise ses bâtiments, à tout moment.

M. Le Guern ne pense pas qu'il soit opportun pour l'administration de savoir qui est entré et quand dans une classe bien précise. Cette idée heurte M. Le Guern, qui s'étonne également que des personnes à priori favorables à la protection de la sphère privée n'adhèrent pas à ses propos.

Mme Sobanek explique que, dans l'école où elle enseignait, un système de code avait été installé dans certaines salles. La question du « flicage » s'est également retrouvée sur la table. Toutefois, le but était simplement de pouvoir, en cas de déprédations, limiter l'espace-temps afin de trouver l'auteur. Mme Sobanek rappelle que, pour stationner dans un parking, elle doit fournir son numéro de plaque d'immatriculation. L'idée est la même. Mme Sobanek suppose que les futurs codes transmis aux utilisateurs seront valables pendant une durée limitée. Il faut donner une chance à ce type de solution car les clés se perdent. Le groupe l'Alternative soutiendra donc ce projet.

M. Locher souhaite donner un autre exemple. Il a présidé pendant 10 ans l'Association des Intérêts de Conches. A chaque fois qu'il a souhaité occuper la salle de la Colomba pour les réunions, il a dû remplir un formulaire en vue de sa location. Ensuite, il devait venir à la mairie chercher la clé qui permettait d'ouvrir les locaux, puis devait la ramener le lendemain. Il a procédé de la sorte vingt fois par année. En 2018, d'autres méthodes sont envisageables et permettent de faciliter la vie des communiens. Toutes les réformes que M. Locher essaie de mettre en œuvre au niveau de l'administration ont pour but le bien-être des communiens.

M. Borda d'Água ne pense pas qu'il faille séparer les deux volets du projet. Il ne comprend pas non plus que M. Le Guern parle de « flicage ». Il existe des lois qui protègent les accès aux bâtiments. La commune ne bafoue pas la loi sur la protection des données. À l'heure actuelle, tout est géré par des contrôles d'accès, qu'il s'agisse des déchetteries ou des parkings. M. Borda d'Água ajoute qu'à l'entrée du parking de l'aéroport, un mécanisme détecte la plaque d'immatriculation du véhicule et le fait figurer sur le ticket. Tout le monde accepte ce type de mesures. Concernant le vote de ce soir, M. Borda d'Água ne perçoit aucun « flicage » mais pense simplement que la commune se protège en vue de déprédations futures. Cette question des clés a été évoquée ce jour-même par le Département de la culture et du sport de la ville de Genève. Un système de badges sera mis en place. Cela facilitera l'accès aux divers bâtiments et salles et permettra d'accélérer les procédures, tout en étant à la pointe de la technologie.

Mme Armand est surprise qu'un tel débat ait lieu en plénière alors que le sujet a été discuté au sein de deux commissions. Une telle demande, sur le siège, est cavalière. Il n'est pas aisé de scinder le vote en deux. Selon Mme Armand, pour des demandes de cet ordre, les groupes doivent avoir une meilleure coordination. La demande aurait dû être préparée en amont et être soumise à la commission des Finances ou à la commission des Bâtiments et Travaux. Mme Armand explique ensuite que ce problème éveille tout de même sa curiosité. Il pourrait être intéressant de présenter en commission un état des lieux des déprédations, de leur nombre, de leur type et des coûts engendrés. Les Conseillers municipaux n'ont aucune idée de l'étendue des déprédations.

M. Ulmann a eu à défendre un quartier-maître dans une procédure militaire. Cette personne accomplissait son service militaire à Thun, dans la plus grande caserne de Suisse. En tant que quartier-maître, cette personne avait reçu un pass d'entrée, pour accéder à son bureau ainsi qu'à

d'autres bâtiments. On lui avait simplement dit que s'il perdait cette clé, cela lui coûterait CHF 100.-. Le quartier-maître a effectivement perdu sa clé. Le lendemain, la Police militaire s'est rendue chez lui, dans le but de trouver la clé. En effet, cette dernière permettait d'avoir accès à un stock d'explosifs et il s'agissait d'être certain que ceux-ci ne seraient pas utilisés pour participer à une entreprise criminelle. Il existait aussi un second problème. Puisqu'il ne s'agissait pas de clés électroniques, il a été nécessaire de changer toutes les clés de la caserne. Les coûts inhérents avaient été chiffrés à CHF 250'000.-. M. Ulmann a demandé pourquoi un système électronique n'avait pas été mis en place. Visiblement, cela coûtait trop cher. Selon M. Ulmann, il est très intéressant de pouvoir disposer de clés électroniques, qui peuvent être désactivées lorsqu'elles sont perdues. M. Ulmann admet cependant qu'avec une telle solution, tout le monde laisse des traces partout. C'est une réalité. Cependant, le problème ne réside pas dans la collecte des données mais dans leur utilisation.

Mme Heiniger trouve étrange de mettre en balance une clé à refaire pour CHF 50.- et un crédit de CHF 550'000.-. Elle explique ensuite que ce qui gêne le groupe des Verts n'est pas en lien avec l'utilisation des locaux communaux par les tiers. Le groupe des Verts pense davantage aux employés communaux. Le fait qu'un employeur puisse savoir exactement où chacun de ses employés a passé sa journée et ce que ledit employé a fait en temps réel semble réellement problématique.

Le Président met au vote l'amendement proposé par le groupe des Verts. Il s'agirait de scinder le projet en deux parties. La première partie concernerait la protection incendie et la seconde la mise en passe électronique.

- Au vote, la proposition d'amendement est rejetée par 5 voix pour, 1 abstention et 14 voix contre.

Mme Nicolas remarque que, pour divers postes, la mention de plus ou moins 15% est stipulée. Elle demande pourquoi les chiffres correspondant aux pourcentages ne sont pas ajoutés. Actuellement, les Conseillers municipaux doivent procéder eux-mêmes aux calculs pour trouver les sommes totales.

M. Locher répond qu'il s'agit d'un choix rédactionnel.

Mme Nicolas pense qu'il serait plus opportun d'indiquer le montant total.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération puis procède au vote.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

RÉNOVATION DES INSTALLATIONS LIÉES À LA SÉCURITÉ INCENDIE ET AU
CONTRÔLE DES ACCÈS DES BÂTIMENTS PUBLICS COMMUNAUX : VOTE DU
CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 1'200'000.- TTC)

Vu l'exposé des motifs accompagnant la présente délibération,

vu le crédit d'étude voté le 28 janvier 2016,

vu le préavis favorable émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission des Bâtiments et Travaux lors de leur séance du 14 mai 2018,

vu le préavis favorable émis par 5 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission des Finances lors de sa séance du 24 mai 2018,

conformément à l'article 30, al. 1, lettres e) et m) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 40, al. 7, lettre h) du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes,
sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 15 voix pour et 5 abstentions,

- De réaliser des travaux de rénovation des installations liées à la sécurité incendie et au contrôle des accès aux bâtiments publics communaux ;
- D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'200'000.- TTC destiné à ces travaux ;
- de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries dans le patrimoine administratif ;
- d'amortir la dépense de CHF 1'200'000.- TTC au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimé à 2019 ;
- d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 1'200'000.- TTC, afin de permettre l'exécution de ces travaux.

- La délibération est acceptée par 15 voix pour et 5 abstentions.

5.2 Acquisition de surfaces en PPE destinées à un EVE, en rez-de-chaussée d'un bâtiment à construire dans le périmètre du PLQ dit « Challendin » et acquisition de surfaces extérieures à usage privatif : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 8'000'000.- TTC)

Le Président passe la parole à Mme Garcia Bedetti, Maire, pour présenter le sujet.

Mme Garcia Bedetti estime qu'il s'agit d'une véritable opportunité permettant de disposer d'un plus grand nombre de places de crèche. La commune a plus de 100 personnes en attente d'une place. Seules 4 personnes attendent une place en jardin d'enfants. La crèche se trouverait dans un périmètre particulièrement intéressant, au centre de Chêne-Bougeries et proche des transports publics. De plus, la commune bénéficie actuellement de 25 places à l'EVE La Maternelle. Il est possible que la ville de Genève décide un jour ou l'autre de mettre un terme à cet accord bien que pour le moment, ce sujet n'ait pas été abordé. Mme Garcia Bedetti précise qu'un changement d'affectation des locaux devra être demandé. La réponse n'a pas encore été donnée par le DALE. Dès lors, un crédit cadre est proposé aux Conseillers municipaux. Le prix final sera négocié une fois que la commune aura obtenu une proposition ferme pour l'acquisition de la crèche en PPE. La

commune a acheté, clé en main, les EVE du « Nouveau Prieuré » et de « Rigaud ». Il s'agit de deux belles expériences et Mme Garcia Bedetti invite les commissaires à soutenir le projet et à voter en faveur du crédit sollicité.

M. Locher précise que l'investissement serait amorti sur 30 ans.

Le Président passe la parole à M. Stroun, Président de la commission Petite enfance et Jeunesse.

M. Stroun explique que cette information a été communiquée aux membres de la commission lors de la séance du 11 avril. Il n'y a pas eu de vote. Une simple discussion a eu lieu et les membres ont relevé qu'il s'agissait d'une opportunité intéressante.

Le Président passe la parole à Mme Maye, Présidente ad intérim de la commission des Finances.

Mme Maye informe que le prix de vente moyen de CHF 6'000 par m² a donné lieu à un grand débat. Elle rappelle ensuite qu'il s'agit d'une ligne de crédit, qui ne correspond pas aux dépenses effectives futures. La commission a voté en faveur de ce crédit-cadre, par 4 voix pour et 2 abstentions.

Le Président ouvre la discussion.

M. Favarger se dit frileux en ce qui concerne le fait d'ouvrir d'ores et déjà une ligne de crédit de CHF 8'000'000.-. En procédant de la sorte, il n'est pas certain qu'une réelle négociation puisse avoir lieu. Il estime cependant que la commune doit sauter sur cette opportunité. Cela étant, il aurait été judicieux de rendre, en amont, la commune maîtresse du foncier. Cela aurait permis de diminuer les coûts de construction.

M. Le Guern rejoint les propos de son préopinant. Le groupe des Verts est favorable à la création de places de crèche et est d'accord que les crèches soient construites dans les zones de développement. Toutefois, la commune n'a pas anticipé le problème et se retrouve à devoir accepter les conditions d'un promoteur. L'EVE « Rigaud » a été construite avec un budget de CHF 3'475'000.- pour 36 places, soit pour moins de CHF 100'000.- par place. L'EVE du « Nouveau Prieuré » a coûté CHF 3'478'00.-, auxquels se sont ajoutés CHF 180'000.- de mobilier non-fixe, pour 60 places. Pour le projet dont il est question ce soir, le prix est de CHF 160'000.- par place de crèche, soit un prix 60% plus élevé que celui de l'EVE « Rigaud ». Cela est dû en partie à la marge du promoteur. Sur les CHF 5'000'000.- dont il est question, 20%, soit CHF 1'000'000.-, vont directement dans la poche de ce dernier. Le reste correspond à un devis très léger qui concerne les équipements. Ce devis paraît surévalué par rapport aux besoins. Normalement, il devrait être possible d'atteindre un montant de CHF 100'000.- à 110'000.- par place d'accueil en crèche.

M. Bauduccio estime que le projet présenté démontre que le Conseil municipal préfère l'immobilisme à la proactivité dans le domaine des infrastructures. Les analyses relatives aux besoins communaux en la matière ont été faites en 2007 déjà. À l'époque, 80 enfants de la commune n'avaient pas pu trouver de places en crèche. À partir de là, M. Bauduccio a demandé sans relâche au Conseil municipal d'acquérir des parcelles qui permettraient à la commune d'être maître d'œuvre et de pouvoir construire au prix coûtant. N'ayant pu convaincre les Conseillers municipaux, le Conseil administratif se trouve obligé de recourir à des solutions bancales. La commune doit acquérir des infrastructures au prix de logements PPE, alors que les surfaces n'ont pas encore été construites et qu'il n'y a donc pas besoin de modifier le projet. Le prix est très élevé. M. Bauduccio évoque ensuite les accès. La route de Chêne est saturée. Il faudra procéder à

une analyse de la répercussion de la présence de 50 voitures supplémentaires le matin. M. Bauduccio estime qu'il sera compliqué d'avoir accès au périmètre et rappelle que de nombreuses discussions avaient eu lieu, sous l'égide de la commune, pour mettre d'accord les promoteurs et les propriétaires concernés sur les contours d'un projet. Celles-ci ont été balayées par le Conseil d'État qui voulait absolument maximiser le nombre de logements sur cette parcelle. En conséquence, M. Bauduccio trouve risqué de demander à ce même canton de supprimer des logements en vue de construire une crèche. Il doute que ce dernier entre en matière.

Mme Sobanek rejoint les propos de ses préopinants. Il n'est pas possible d'être opposé à la construction d'une crèche. Toutefois, le projet illustre le manque de terrains et de prévoyance de la part de la commune concernant les besoins en infrastructures. La commune doit donc acquérir des surfaces au prix très onéreux d'une PPE. Mme Sobanek dit depuis longtemps que la commune doit acquérir des terrains de réserve et exercer son droit de préemption, afin d'obtenir la maîtrise foncière. À chaque velléité de construction, la commune devrait émettre des réserves suffisamment tôt, afin de pouvoir implanter les infrastructures nécessaires. Des négociations devraient être menées avec les entrepreneurs et les privés. La commune ne peut plus payer de tels prix pour des surfaces d'utilité publique. Mme Sobanek votera néanmoins en faveur du crédit sollicité. Toutefois, il ne faut plus jeter l'argent du contribuable dans les bourses pleines des promoteurs immobiliers genevois, qui n'ont pas besoin d'un tel soutien.

M. Locher est rarement d'accord avec les chiffres présentés par M. Le Guern. Concernant l'EVE « Rigaud », la commune a fait construire sur son propre terrain. Cela a eu un impact sur le coût. Concernant l'EVE du « Nouveau Prieuré », la commune verse une rente de superficie. La situation n'est donc pas du tout la même. M. Locher précise que le Conseil administratif a déjà passablement négocié. Il n'aurait pas présenté un crédit qu'il n'estimait pas raisonnable au Conseil municipal. Ce projet comprend également de grandes surfaces extérieures, ce qui correspond à la volonté du Conseil administratif. De plus, si le Conseil administratif avait lancé un projet il y a plusieurs années, celui-ci aurait été bloqué. M. Locher rappelle que le PLQ avait fait l'objet d'un recours, ce qui retarde la mise à disposition des logements et des infrastructures achetées par la commune. L'avantage que la commune peut retirer du projet est très important du point de vue des différentes obligations qui découlent de son statut de collectivité publique. M. Locher n'est pas d'accord avec l'analyse des coûts. La commune a tout intérêt à se lancer dans ce projet, qui sera, au final, rentable pour les communiens.

Concernant la question de la maîtrise du foncier et de la création de places de crèche, M. Ulmann précise qu'il n'est pas possible d'acheter un terrain pour construire uniquement une crèche. Cette construction doit s'inscrire dans un projet plus large. Quand un besoin de crèche apparaît, notamment au vu des prévisions d'un service cantonal, la commune est prise entre le marteau et l'enclume et fait ce qu'elle peut.

M. Bauduccio souhaite répondre à M. Ulmann. La question ne concerne pas uniquement les crèches. Un demi-groupe scolaire sera construit prochainement en empiétant sur des places de parking et sur une surface herbeuse. Un groupe scolaire supplémentaire verra également le jour avant 2030. Cela correspond à des milliers de m² et il faut disposer des terrains nécessaires. Si la commune ne saisit pas les occasions lorsque celles-ci se présentent et attend le dernier moment, il est normal qu'elle paie plus cher les surfaces dont elle a besoin. Puisqu'il s'agit d'argent public, il faut essayer d'être proactif et d'acheter des terrains rapidement afin de pouvoir construire.

M. Locher estime que le Conseil administratif s'efforce d'être proactif. Dans le périmètre Malagnou/Paumière, le Conseil administratif a obtenu une réserve foncière permettant la

construction d'un groupe scolaire entier. Il faut cependant que le Grand Conseil décide de déclasser les terrains, ce qui n'est toujours pas le cas. Il faudra aussi que les recours ne soient pas trop nombreux. À Genève, la vision de l'aménagement est à plus de 15 ans. Le Conseil administratif est proactif mais il n'existe pas pléthore de biens, dans la mesure où la majeure partie du territoire communal se situe en zone villas.

Mme Heiniger rappelle que la commune ne s'appuie pas sur une prévision du canton. Une centaine d'enfants sont sur liste d'attente. Avant de créer d'autres PLQ, il manque déjà des places de crèche. Il faut être davantage proactif et d'autant plus dans ce domaine. Pendant longtemps, le secteur de la petite enfance n'était pas considéré comme relevant du service public. Cette vision des choses a changé. La société évolue et les femmes travaillent. Il faut que tout le monde ait la possibilité de travailler. Mme Heiniger ajoute que le crédit a été abordé en commission Petite enfance et Jeunesse. Les postes n'ont pas été détaillés mais, selon Mme Heiniger, l'un d'entre eux a retenu tout particulièrement l'attention. Il s'agit du poste relatif aux équipements spécifiques, qui est estimé à CHF 3'000'000.-. Mme Heiniger demande si cela correspond au montant qui avait été voté pour les équipements de l'EVE « Rigaud ». En fonction de la réponse, Mme Heiniger pense qu'il est prématuré de voter cette somme de CHF 3'000'000.-.

M. Locher se réjouit que Mme Heiniger s'apprête à voter le crédit sollicité, puisque, visiblement, celle-ci trouve que les crèches sont très importantes. Au départ, concernant l'EVE « Rigaud ». Vu l'effondrement de la demande pour ce type de structure, la commune avait décidé de changer l'affectation et d'en faire une crèche. Dès lors, des normes différentes s'appliquaient engendrant un surcoût. Des modifications de façades ont également dû être réalisées, par exemple. Un crédit complémentaire avait d'ailleurs été voté concernant ces divers aspects.

Mme Heiniger demande à quoi correspondent les équipements spécifiques dans le projet dont il est actuellement question.

Mme Garcia Bedetti répond qu'il s'agit d'équiper les sanitaires, les salles de sieste et la cuisine, par exemple. Il s'agit encore d'installer du mobilier fixe spécifique, soit des portes ou des parois anti-feu. Il faut se conformer aux normes et cela coûte cher. Le mobilier est une autre question. Un crédit complémentaire avait été voté pour son acquisition, notamment concernant l'EVE « Rigaud ». Mme Garcia Bedetti revient ensuite sur les prévisions. Lors de la dernière législature, Mme Grandjean-Kyburz avait pris contact avec l'association de la Pommière et un projet avait été lancé. En 2016, son comité a informé la commune qu'il ne pouvait plus aller de l'avant sur ce projet. La construction d'une crèche a également été envisagée à l'angle de la route de Chêne et du chemin de la Chevillarde, sur une parcelle communale. Toutefois, des recours seront sans doute déposés. Concernant le projet dont il est question actuellement, Mme Garcia Bedetti précise que la construction pourrait intervenir rapidement, soit en 2021, si le canton donne son aval. Mme Garcia Bedetti précise encore que les communes ne sont pas en charge de la construction des crèches depuis longtemps.

Mme Lambert n'a pas l'habitude de s'exprimer sur les questions traitées dans les commissions où elle ne siège pas. Elle souhaite cependant profiter de cet objet pour féliciter le Conseil administratif d'amorcer un changement de pratique quant aux acquisitions de surfaces. Lors de débats précédents, le fait qu'il n'y ait aucune acquisition de bâtiments ou de surfaces pour le bien des communiens était déploré. Certains ont, ce soir, dit que cela était à mettre au compte de la majorité PLR. Toutefois, visiblement, c'est avec cette majorité PLR que les choses évoluent. Lors des précédentes législatures, il n'y avait pas de majorité PLR. Dès lors, le fait de dire que le PLR bloque toutes les situations n'a aucun fondement.

Mme Sommer rappelle qu'une enquête a été réalisée lorsque Mme Grandjean-Kyburz était Conseillère administrative. Cette enquête visait à mettre en lumière les besoins au niveau des places de crèche. A cette époque, il y avait moins de besoins. Mme Sommer trouve inutile de tergiverser. La commune a peut-être fait fausse route parfois mais, maintenant, elle a la possibilité de construire une crèche, ce qui répondrait partiellement à un besoin urgent. Il faut être à la hauteur de la demande des citoyens.

M. Bauduccio rappelle que lorsqu'il a fait voter sa proposition en 2007, le Conseil municipal comprenait 10 libéraux et 5 radicaux. L'année précédente, la même proposition a été soumise au Conseil municipal et le PLR s'y est opposé. Visiblement, le PLR ne souhaite pas acquérir de terrains et ne devrait pas blâmer les autres groupes pour ce qui résulte de son fait. Le PLR est en majorité et doit prendre ses responsabilités. M. Bauduccio félicite aussi le Conseil administratif. Il doit être difficile pour ce dernier d'agir, puisque le Conseil municipal ne lui en donne pas les moyens. Le Conseil administratif fait le travail du pouvoir législatif, ce qui n'est pas normal. Les Conseillers municipaux ne sont pas uniquement présents pour toucher des jetons de présence et boire des verres.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération puis procède au vote.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

ACQUISITION DE SURFACES EN PPE DESTINÉES À UN EVE, EN REZ-DE-CHAUSSÉE D'UN BÂTIMENT À CONSTRUIRE DANS LE PÉRIMÈTRE DU PLQ DIT « CHALLENGIN » ET ACQUISITION DE SURFACES EXTÉRIEURES À USAGE PRIVATIF : VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 8'000'000.- TTC)

Vu l'exposé des motifs accompagnant la présente délibération,

vu la présentation d'une étude de faisabilité relative à l'implantation d'un futur EVE en rez-de-chaussée d'un immeuble à construire dans le périmètre du PLQ dit « Challendin » lors de la séance de la commission Petite enfance et Jeunesse du 2 mai 2018,

vu le préavis favorable émis par 4 voix pour et 2 abstentions, par la commission des Finances lors de sa séance du 24 mai 2018,

conformément à l'article 30, al. 1, lettres e) et m) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 40, al. 7, lettre d) du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 18 voix pour et 2 abstentions,

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 8'000'000.- TTC, pour l'acquisition de surfaces en PPE destinées à un EVE en rez-de-chaussée d'un immeuble à construire dans le périmètre du PLQ dit « Challendin » ainsi que de surfaces extérieures à l'usage privatif dudit EVE ;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 8'000'000.- TTC afin de permettre cette acquisition ;
- d'amortir la dépense nette prévue au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021 ;
- de charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature de la promesse de vente et autres actes notariés nécessaires à cette acquisition.

6. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

6.1 Motion 1806M : « Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire à Chêne-Bougeries », déposée par les Verts de Chêne-Bougeries

Vu que le canton et les communes doivent assurer la sécurité des écoliers sur le chemin de l'école,

Vu que le plan d'actions pour la mobilité douce 2015-2018, édité par le Département de l'environnement, transports et agriculture (DETA), prévoit la promotion des plans de mobilité douce auprès des établissements scolaires,

Vu la motion M 2364 « Pour que Genève devienne un canton exemplaire en matière de sécurité sur le chemin de l'école » votée à l'unanimité du Grand Conseil le 12 mai 2017,

Vu qu'en 2017, encore 564 accidents ont eu lieu en Suisse sur le chemin de l'école,

Vu l'art. 190 al. 4 de la Constitution genevoise prévoyant que l'Etat « encourage la mobilité douce »

Vu que l'initiative 144, votée par le Grand Conseil en 2011, demandant la sécurisation des aménagements cyclables sur les routes primaires et secondaires, devrait être réalisée en 2019,

Vu l'intention du Conseil Fédéral, par un vote soumis au peuple en septembre 2018, de faire rentrer dans la Constitution le vélo au même titre que l'article 88 de la Constitution fédérale qui a permis d'aménager un réseau de sentiers et chemins pédestres,

Vu l'absence d'aménagements pour les cyclistes au niveau de l'Ecole de commerce Raymond Uldry,

Vu la mise en place en cours du nouveau Plan directeur Communal incluant un plan de mobilité douce,

Vu la dangerosité de la route du Vallon et du carrefour Malagnou-Vallon que de très nombreux jeunes cyclistes empruntent (proximité d'écoles)

Sur proposition du groupe « Les Verts de Chêne-Bougeries »

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif

- *De mettre en place un plan de mobilité scolaire sur la commune de Chêne-Bougeries, à la fois pour l'accès aux écoles primaires et secondaires publiques et les écoles privées situées sur le territoire communal.*
- *De solliciter les structures et institutions nécessaires pour la mise en place du plan de mobilité scolaire.*

Exposé des motifs

Les communes sont propriétaires des écoles primaires sur leur territoire et tenues de les entretenir afin de garantir de bonnes conditions d'apprentissage pour les enfants.

La responsabilité des jeunes élèves durant les heures de classe est à la charge des enseignants. En dehors des heures scolaires, la responsabilité incombe aux parents. Mais, la commune a également une responsabilité sur le chemin de l'école afin de garantir au mieux la sécurité des écoliers.

Il n'est pas rare que des patrouilleurs scolaires soient mis en place pour la traversée d'axes à fort trafic individuel motorisé. Un plan de mobilité scolaire est un outil qui vise à améliorer la sécurité des enfants qui se déplacent à pied, en vélo ou en trottinette pour aller à l'école.

Un plan de mobilité scolaire c'est quoi ?

Un plan de mobilité scolaire (PMS) est une démarche participative menée avec les enseignants, parents, enfants et autres partenaires de l'école afin de connaître les habitudes de mobilité des écoliers sur le chemin de l'école. Il permet d'avoir un regard, tant des parents que des enfants, sur les points noirs des différents déplacements. Les conclusions permettent d'améliorer la sécurité sur certains chemins, qu'elle soit physique par le biais d'aménagements légers ou par des actions de prévention faites avec les enfants et les parents. Mais les PMS permettent également d'améliorer les conditions des espaces destinés aux bicyclettes et/ou trottinettes, ou à des zones de sécurité autour de l'école.

Qui participe à un plan de mobilité scolaire ?

Bien évidemment, les élèves des écoles participent au PMS. Les parents, les enseignants, les services des écoles et tous les autres partenaires collaborant au sein des écoles sont intégrés d'une manière ou d'une autre au PMS.

Quels sont les objectifs d'un plan de mobilité scolaire ?

Cinq objectifs sont visés par une démarche PMS :

1. ***Un objectif de sécurité*** : améliorer la sécurité aux abords des écoles mais également sur le chemin de l'école. Rappelons que le 50% des accidents piétons qui touchent les enfants se font durant le déplacement vers ou depuis l'école selon les statistiques du Bureau de prévention des accidents (BPA).

2. **Un objectif de santé** : encourager une mobilité douce et active afin de prévenir des risques de santé liés à l'absence d'exercice physique. Les statistiques de l'OFSP5 démontrent que 19% des enfants suisses sont en surpoids. 7% des garçons sont obèses contre 4.9% des filles.
3. **Un objectif d'amélioration de la qualité de vie** : des solutions sont cherchées pour chaque école en fonction de ses caractéristiques propres afin d'améliorer la qualité de vie des quartiers dans lesquels elles se trouvent.
4. **Un objectif environnemental** : aller à l'école à pied, à bicyclette, en trottinette ou en rollers permet d'économiser de l'énergie mais également d'améliorer la qualité de l'air.
5. **Un objectif participatif** : la démarche d'un PMS vise également à échanger sur cette thématique avec les élèves, et de partager avec les parents et les enseignants sur les moyens de locomotion respectueux de l'environnement.

Quelles sont les étapes d'un plan de mobilité scolaire ?

Un PMS se déroule en 5 phases :

1. **Enquête** : réalisée auprès des parents, élèves, enseignants et partenaires de l'école
2. **Bilan** : des résultats sont restitués sous forme numérique et cartographique. La perception des dangers par les parents et les enfants est mise en avant.
3. **Recommandations** : avec l'aide du BPA et de la perception des enfants, des recommandations sont faites avec visites de terrain.
4. **Sensibilisation** : elle est faite auprès de l'ensemble des acteurs de l'école par diverses actions.
5. **Suivi et évaluation** : mise en place des recommandations.

Où en sont les plans de mobilité scolaire en Suisse ?

Les PMS sont assez répandus dans certains pays comme la Grande-Bretagne ou l'Allemagne. En Suisse, c'est principalement dans la partie alémanique qu'ils sont le plus répandus. Néanmoins, nous trouvons de plans de mobilité scolaire réalisés en Suisse romande, à Sion ou à Montreux notamment.

Dans notre canton, la Ville de Genève s'est dotée de plusieurs PMS . Meyrin a également mis en place des plans de mobilité scolaire pour deux de leurs établissements.

Le parlement cantonal a reconnu l'importance de développer cet outil en votant à l'unanimité une motion en 2017 demandant que Genève devienne un exemple en matière de sécurité sur le chemin de l'école. Il est clairement demandé au Canton d'appuyer les communes qui développeront ce type de plan.

Compte tenu de ce qui précède, un plan de mobilité scolaire à Chêne-Bougeries permettrait de connaître la structure des déplacements sur le chemin de l'école, de garantir la sécurité sur certains sites dont on ne se rend parfois pas compte de sa

dangérosité et de rendre attentif tous les acteurs des écoles des bienfaits d'une mobilité active tant du point de vue de la santé que de celui de l'environnement.

En vous remerciant par avance et vous priant, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, de bien vouloir faire bon accueil à la présente motion.

Les Verts de Chêne-Bougeries : Mme Charlène Heiniger, M. Dominique Jotterand, Mme Hélène Wyss, M. Anthony Bauduccio, M. Florian Gross, M. Jean le Guern et M. Dominique Messerli

Puisque tous les Conseillers municipaux ont reçu le texte, le Président passe directement la parole à Mme Wyss.

Mme Wyss rappelle que les plans de mobilité scolaires sectoriels existent, surtout dans les pays nordiques et en Suisse alémanique. En Suisse romande, à Genève, plusieurs communes ont élaboré de tels plans. C'est le cas de la ville de Genève et de la commune de Meyrin, notamment. Mme Wyss pense qu'il serait intéressant de réaliser un état des lieux des environs des écoles ainsi que des accès aux dites écoles, primaires ou secondaires. La nouvelle école de commerce Raymond-Uldry est un cas particulier. En effet, aucun aménagement cyclable n'a été réalisé à cet endroit, malgré le fait que de nombreux cyclistes y circulent. C'est pour les raisons précitées que les Verts de Chêne-Bougeries proposent cette motion.

Le Président ouvre la discussion.

M. Ulmann n'a pas réellement d'objections. Toutefois, il n'a compris ce que la commune peut concrètement faire dans le cadre de la mobilité scolaire. Les pistes cyclables ne concernent pas uniquement le milieu scolaire. Il s'agit avant tout d'une problématique d'aménagement des routes, avec un but de favorisation de la mobilité douce. M. Ulmann demande également dans quelle mesure les aménagements de ce type relèvent d'une compétence communale. Au niveau des transports, la commune a peu de marge de manœuvre. Elle doit se coordonner avec le canton car les routes, de compétence communale, traversent des axes cantonaux. M. Ulmann ne voit donc pas ce que la commune pourra entreprendre une fois le texte voté. De manière plus générale, M. Ulmann pense qu'une doctrine de circulation devrait être intégrée dans le Plan directeur Communal. En effet, la stratégie en matière de transports n'a pas été définie dans le plan. Le contenu de la motion des Verts, élargie à des problématiques autres que les écoles, devrait être intégré dans la stratégie en matière de transports, laquelle devrait être élaborée dans le cadre du Plan directeur Communal.

Mme Wyss répond que les communes ont une responsabilité concernant les bâtiments. La motion ne concerne toutefois pas uniquement les infrastructures scolaires. Elle prend en compte la mobilité des écoliers, en général. La motion stipule que la démarche devra être participative et inclure des partenaires, notamment les écoles, des familles et des associations. La commune pourrait également s'impliquer.

M. Ulmann n'a rien contre la motion. Toutefois, il faut prendre des décisions et pouvoir les exécuter. Si la commune n'a pas les compétences pour le faire, la démarche n'est pas réellement utile. S'il s'agit d'installer des hangars à vélos dans les écoles, la commune est compétente. Toutefois, M. Ulmann n'est pas certain d'avoir compris les actions concrètes qui découleraient de la motion.

M. Stroun n'arrive pas non plus à se représenter ce que signifie concrètement la motion. Visiblement, des discussions seront organisées avec les parents, dans les écoles, afin de discuter de la mobilité. Le projet reste cependant flou et M. Stroun ne saurait pas quoi voter.

Mme Wyss rétorque que le mandat que le Conseil municipal donnerait au Conseil administratif consisterait à mettre en place un plan de mobilité scolaire. Il s'agit d'un outil concret, que Mme Wyss ne connaît pas dans tous les détails. La motion présente déjà certains aspects. Il s'agit de solliciter les structures et institutions concernées par la mise en place d'un plan de mobilité scolaire et donc de jouer un rôle d'intermédiaire dans la démarche participative et pour la création et mise en place des structures nécessaires.

Mme Sommer estime qu'il s'agit d'un problème important. Cependant, il ne faut pas oublier que la commune peut très bien agir dans le cadre du Plan directeur Communal pour piétons. Cette problématique devrait y être intégrée. Lors de la législature 2007-2011, un Plan directeur Communal ainsi qu'un Plan directeur Communal pour les piétons ont été rédigés. Mme Sommer comprend la préoccupation des Verts mais il existe déjà un cadre défini qui permet des discussions avec le canton à ce sujet.

M. Karr invite à la modération concernant les plans directeurs d'aménagement du territoire et des cheminements pour piétons. Dès que l'on parle de mobilité et d'aménagement du territoire, les plans directeurs sont cités. Cependant, ajouter d'innombrables thématiques aux plans fait gonfler la facture et prolonge la durée d'élaboration. M. Karr rappelle qu'un plan de mobilité scolaire traite de la mobilité piétonne, sectoriellement, pour les accès aux écoles pour les enfants, les parents et les enseignants. Il s'agit d'aspects qui diffèrent du plan directeur des cheminements piétonniers, lequel cible tous les usagers.

Mme Lambert est très sensible à la question de la sécurité sur les routes. Elle relève toutefois qu'Urbaplan est en charge des questions de mobilité et est également le mandataire de la commune pour son Plan directeur Communal. Il s'agit d'un interlocuteur capable d'intégrer les données utiles. Mme Lambert entend toutefois les propos de son préopinant.

M. Karr précise que les questions de l'accès aux écoles ne fait pas partie du cahier des charges du plan directeur des cheminements pour piétons.

Départ de M. Karr à 23h04.

Mme Armand demande comment la motion s'intégrera dans les démarches participatives déjà initiées dans le secteur nord de la commune ainsi que dans les quartiers de Conches et de l'Ermitage. Ces aspects doivent être évoqués, sans quoi la démarche ne sera pas complète.

Mme Garcia Bedetti estime que la démarche ne sera peut-être jamais complète. Toutefois, les écoles y jouent un rôle, puisqu'il s'agit de centres qui doivent être accessibles dans les meilleures conditions possibles. Concernant l'école de commerce Raymond-Uldry, les élèves y accèdent principalement depuis la ville de Genève. La commune ne peut pas dicter ses actions à cette dernière. Les accès au site se font depuis le chemin du Domaine-Patry. Un bus TOSA circulera dans le secteur et le chemin sera entièrement sécurisé. Les écoliers domiciliés à Chêne-Bougeries ne sont toutefois pas majoritaires. Cela ne signifie pas que la question soit vaine. Cette dernière est surtout importante pour les écoles primaires. Mme Garcia Bedetti pense que les « pédibus » pourraient faire partie de la réflexion. Il n'est pas toujours facile d'ajouter des pistes cyclables. En effet, il faut parfois élargir les routes et ces questions sont

souvent insolubles. Mme Garcia Bedetti n'est pas contre une discussion concernant un plan de mobilité scolaire. Toutefois, ce plan n'englobera probablement pas l'école de culture générale et le cycle d'orientation de la Gradelle. Il en va de même du collège Claparède, puisque les accès y sont sécurisés.

Mme Garcia Bedetti estime que la sécurité des personnes qui se rendent dans des écoles est aussi importante que la sécurité de tous les autres usagers de la route. Dès lors, elle ne comprend pas pourquoi les deux questions doivent être étudiées séparément. Mme Garcia Bedetti précise aussi que l'ATE s'occupe de sécuriser les chemins qui conduisent aux écoles. Mme Garcia Bedetti pense également que la problématique pouvait être intégrée dans le Plan directeur Communal. En effet, la question de la mobilité figure dans le plan, puisqu'elle est intrinsèquement liée à la densification, laquelle induit des problèmes de mobilité. Dès lors, les questions soulevées par la motion entrent, en tout cas partiellement, dans le Plan directeur Communal. Concernant les écoles primaires, il est sans doute possible de travailler d'une autre manière.

Mme Nicolas informe qu'il existe un groupe participatif pour la mobilité dans le secteur nord de Chêne-Bougeries. Elle se demande si ce sujet pourrait être abordé au sein dudit groupe, qui s'était par exemple déplacé dans les écoles de la commune pour discuter de la problématique de la mobilité avec les parents.

Mme Sobanek a l'impression qu'une ascension du Mont-Blanc est en préparation. Elle pense qu'un plan de mobilité scolaire, tel qu'il est exposé, est intelligent et intéressant. Cependant, puisque plusieurs autres démarches concernant la mobilité sont en cours, Mme Sobanek craint des chevauchements. Elle ne comprend pas pourquoi une demande aussi complète et complexe est adressée. Il faut simplement réfléchir à l'optimisation des déplacements des écoliers sur le territoire de la commune. Mme Sobanek regrette de ne pas avoir pu lire la motion à l'avance, afin d'avoir plus de temps pour y réfléchir. Il est certes possible de voter la motion et de travailler mais il n'est pas nécessaire que le travail soit inutilement compliqué. Elle rappelle qu'un vote concernant le village de Chêne-Bougeries est intervenu il y a deux législatures déjà. Mme Sobanek n'a toujours pas vu la première pierre de ce projet. Elle craint que la motion en question ne mène à un résultat similaire.

M. Ulmann explique qu'une discussion sur le Plan directeur Communal s'est déroulée en commission Territoire le lundi précédent. Suite à celle-ci, il a examiné les directives cantonales consacrées à la rédaction du Plan directeur Communal. Il y est stipulé que des enjeux stratégiques sur certains domaines doivent être mis en lumière. L'un de ces domaines est la mobilité. Selon M. Ulmann, la proposition des Verts fait partie de cette stratégie qu'il faudra mettre au point. Dès lors, le sujet pourra être discuté dans le cadre du Plan directeur Communal. Il faut ensuite se demander si cela doit être sous-délégué, comme la motion le propose, et si une démarche participative doit être amorcée. Le but final est d'intégrer l'idée dans le cadre du Plan directeur Communal, puisque cela doit de toute façon être fait. Il n'est pas utile de lancer un chantier dédié spécifiquement à cette question.

M. Le Guern souhaite revenir sur le Plan directeur Communal. Un tel plan a pour but de fixer quelques grandes idées sur différents sujets, dont la mobilité. Il s'agit cependant de grandes lignes. Il ne s'agit pas de résoudre les questions des déplacements autour d'écoles précises. La vision du Plan directeur Communal est macroscopique.

M. Ulmann prend le problème dans l'autre sens. Son fils fréquente le collège de Candolle. Durant ses deux premières années de scolarité, le collège de Candolle se trouvait au centre-ville. Maintenant, il se trouve à la Seymaz. Il n'y a plus de liaison avec les TPG. Si le problème à résoudre est celui-ci, il échappe à la compétence de la commune.

Il faut souligner le problème et en faire part aux TPG. Il est aussi possible de faire du lobbying auprès du canton ou des TPG pour obtenir une liaison. C'est pour ces raisons que M. Ulmann estime que la problématique relève du Plan directeur Communal. Il faut mettre en exergue le problème et le canton devra en tenir compte. La commune n'a toutefois pas de compétence spécifique en la matière.

Mme Sommer rappelle qu'il existe un Plan directeur Communal ainsi qu'un plan directeur des chemins piétonniers. Il s'agit de deux plans différents. Le dernier plan communal des chemins piétonniers se trouve sur Internet et concerne Bardonnex. Il prend en compte les différentes catégories de personnes, dont les enfants. Des solutions sont cherchées, y compris pour les écoles. Urbaplan a réalisé ce plan en octobre 2017. Les autres communes disposent également de plans directeurs communaux pour les chemins piétonniers. Selon Mme Sommer, l'idée de la motion fédère. Pourtant, il faut revenir à la méthode la plus simple.

Mme Lambert invite les Conseillers municipaux à visiter le site Internet du canton. Il y est expliqué que les plans directeurs communaux des chemins pour piétons visent à faciliter et encourager cette forme de mobilité. Les principaux enjeux sont généralement d'assurer la sécurité, la continuité des cheminements et le confort des usagers.

Mme Wyss souligne que le Plan directeur Communal n'est pas une « poubelle » dans laquelle tous les sujets doivent être déposés. Le Plan directeur Communal ne sera pas actualisé avant un moment. Dans le cas présent, la motion concerne quelque chose de précis, le PMS, soit le plan de mobilité scolaire, qui est un outil qui a fait ses preuves puisqu'il est appliqué dans certaines contrées nordiques. Il est possible que ce plan soit un doublon, à certains égards. Cependant, il ne s'agit pas de la même démarche. Cette dernière commence par être participative mais elle cible la sécurité des écoliers et la mobilité douce. Il ne s'agit pas de parler des TPG mais de piétons et de cyclistes. La motion peut sembler complexe mais elle est détaillée et complète. Elle présente clairement ce qu'est un PMS. Mme Wyss estime qu'il ne s'agit pas de gravir le Mont-Blanc mais de s'approprier une petite colline, de manière rationnelle. C'est une méthode et il faut creuser le sujet. Il n'y a rien de plus précieux que la vie des enfants. Mme Wyss encourage donc les Conseillers municipaux à faire bon accueil à la motion.

Mme Lambert ajoute que l'élaboration d'un Plan directeur Communal et d'un plan directeur des chemins piétonniers est une obligation cantonale. La commune est peut-être en retard, ce qui est regrettable. Mme Lambert souligne que la commune de Vandoeuvres a la chance d'expérimenter, en situation réelle, un projet de Plan directeur Communal et de comprendre comment ce plan fonctionne. Mme Lambert ne trouve pas opportun de proposer une motion qui demande encore des moyens, de l'énergie et du temps, pour un sujet qui se recoupe partiellement avec un sujet prioritaire qui devrait occuper la commune. Il est préférable de concentrer l'énergie sur des tâches obligatoires. La sécurité est un problème important que ce soit pour les élèves, leurs parents, leurs grands-parents et tous les habitants de la commune.

Départ de Mme Heiniger.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture de l'invite de la motion. Il passe ensuite au vote.

Le vote n'ayant pas permis de dégager une majorité, le Président se doit de trancher.

- La motion est acceptée par 10 voix pour, 9 voix contre et 2 abstentions.

6.2 Motion 1807M : « Pour des bancs avec dossier sur la Voie Verte », déposée par le groupe l'Alternative

Les conseillers municipaux soussignés considérant :

- *Que le tronçon de la Voie Verte situé sur la commune de Chêne-Bougeries a été équipée de 10 banquettes sans dossiers,*
- *Que ces banquettes inconfortables ne permettent pas aux usagers de profiter d'une pause agréable sur la Voie verte,*
- *Que la commune, via la convention qui la lie aux CFF, a le devoir de financer, entretenir et remplacer les aménagements de la Voie Verte,*
- *Que le Conseil municipal avait accepté lors de sa séance du 16 juin 2016 par 11 voix pour, 2 abstentions et 7 voix contre un amendement du groupe PLR demandant une augmentation de CHF 95'000.- du crédit cadre d'investissement et financement des travaux de génie civil et d'aménagements de la Voie Verte, le faisant passer de 1'405'000.- TTC à CHF 1'500'000.- TTC,*
- *Que cette augmentation du crédit-cadre était destinée à améliorer les aménagements minimaux de la Voie Verte communs aux 5 communes,*

*a) Invitent le Conseil administratif de la Ville de Chêne-Bougeries à :
remplacer ces 10 banquettes sans dossier par des bancs avec dossier.*

Pour le groupe l'Alternative : Mme Catherine Armand, M. Pierre-Yves Favarger, Mme Anne-Marie Nicolas, Mme Marion Sobanek

Le Président passe la parole à Mme Armand pour présenter la motion.

Mme Armand explique que la motion fait suite à une remarque qu'elle avait formulée à la fin de la séance du précédent Conseil municipal. Elle avait, en effet, relevé que les banquettes de la Voie verte étaient dépourvues de dossiers et que cela avait été une surprise puisque, lors de discussions, il avait toujours été question de bancs. Le mot « banquettes ville de Genève » apparaissait seulement en petits caractères, dans la proposition de crédit y afférente. Personne n'a réalisé la différence entre banquettes et bancs. Mme Armand emprunte la Voie verte au quotidien et a pu remarquer que les bancs étaient très peu utilisés. Les banquettes ne sont pas réellement propices à des pauses détente, de lecture ou de pique-nique, surtout pour les personnes qui souffrent de maux de dos ou sont âgées. La demande est simple. CHF 13'500.- ont été dépensés pour 10 banquettes. La commune a les moyens de remplacer ces banquettes par des bancs. Après la rédaction de la motion, M. Casoni a eu le loisir d'expliquer à Mme Armand que, techniquement, il était simple de remplacer les banquettes par des bancs provenant du même fabricant, puisque l'emprise au sol et l'implantation sont les mêmes. En 2016, tout le monde avait exprimé l'envie de voter un crédit supplémentaire pour que la Voie verte soit agréable, confortable et sûre pour les usagers. Ce crédit supplémentaire de CHF 95'000.- n'a pas réellement été utilisé car les installations sont minimales et identiques à

celles des autres communes. Ce soir, il est possible d'exprimer concrètement la volonté d'améliorer le confort des usagers et, selon Mme Armand, il faut le faire, notamment afin de donner l'exemple. En effet, les autres communes, qui ont installé des banquettes, imiteront peut-être Chêne-Bougeries.

Mme Lambert souhaite faire part d'une interrogation. Lors de la visite du site de la renaturation de l'Aire avec l'architecte qui était en charge du projet, les équipements installés sur divers emplacements ont pu être observés. Des bancs, sans dossier, avaient également été installés. L'architecte avait expliqué que de tels bancs étaient multi usages. Les bancs avec dossier ne permettent de s'asseoir que dans une seule direction. De plus, les banquettes permettent de manger en groupe. La Voie verte se trouve à proximité de diverses écoles et il est possible que des groupes de personnes s'y déplacent pour pique-niquer. Le fait de ne pas avoir de dossier peut permettre aux bancs d'être utilisés de différentes manières. Cela ne signifie pas qu'aucun banc ne devrait avoir un dossier. Mme Lambert souhaite juste souligner qu'il n'y a pas de bons bancs et de mauvais bancs. Les usages sont simplement variables.

M. Stroun demande combien coûterait le changement des bancs.

Mme Armand répond que M. Casoni a exploré la question. Le fournisseur resterait le même. Si les banquettes coûtent chacune CHF 1'300.-, les bancs doivent coûter un peu plus cher. À la demande de M. Stroun, Mme Armand précise qu'elle ne sait pas si les banquettes actuelles seraient reprises par le fournisseur.

Mme Déruaz-Lombard demande qui choisira dans quelle direction sera installé le dossier. Parfois, il est gênant de regarder passer les vélos.

Mme Armand a été observer chaque banc de la Voie verte. Tous les bancs sont proches de murets ou de barrières. Il n'y a pas d'emplacement où il est possible de faire face aux murs ou aux grillages. La seule exception est le banc qui se trouve dans le triangle, actuellement fermé, de l'école primaire de la Gradelle. Toutefois, à cet endroit également, il semble plus logique d'installer le banc en direction de la Voie verte.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la motion puis procède au vote :

- La motion est acceptée par 15 voix pour et 4 abstentions.

M. Locher précise que la motion est adressée au Conseil administratif mais que les aménagements de surface de la Voie verte sont intégralement placés sous la responsabilité de M. Karr. Dès lors, il lui incombera de gérer le suivi à donner à la motion.

6.3 Motion 1808M : « Pour une aide efficace des petites PME à Chêne-Bougeries », déposée par le groupe l'Alternative

Vu que la commune de Chêne-Bougeries exempte depuis des années la totalité des entreprises sur la commune de la taxe professionnelle en dehors de la redevance de base,

Vu que ces dernières années, des entreprises tout à fait florissantes se sont installées dans la commune et ne nécessitent aucun soutien,

Vu que ce non-encaissement est motivé avant tout par le souhait de soutenir les petites PME,

Vu que ce non-encaissement d'une taxe encaissée ailleurs se trouve pour ainsi dire « dans l'ADN du PLR », largement majoritaire dans l'exécutif et législatif de la commune et que de ce fait, aucun changement n'est à prévoir,

Vu que cet exemption est un grand cadeau pour les grandes et un très petit cadeau (souvent seulement à la hauteur de 1000 frs) pour des petites entreprises,

Vu que les petites entreprises ont souvent des difficultés à participer pleinement aux offres du marché public,

Vu que des petites entreprises ont également souvent des difficultés d'ordre informatiques ou organisationnelles dû à un manque de personnel,

Vu que les finances de la commune de Chêne-Bougeries sont florissantes,

Les conseillers municipaux du groupe l'Alternative

invitent le Conseil municipal et le Conseil administratif de la ville de Chêne-Bougeries à mettre en place un véritable soutien aux petites PME de la commune et de proposer des actions concrètes.

Pour le groupe l'Alternative Mme Marion Sobanek

Le Président passe la parole à Mme Sobanek.

Mme Sobanek n'a pas formulé très précisément la motion et a décidé de ne donner que quelques arguments. La forme que prendrait le soutien aux PME pourra donc être discutée en commission. M. Le Guern a fait remarquer à Mme Sobanek qu'une motion ne s'adresse qu'au Conseil administratif. Or, Mme Sobanek souhaiterait que le sujet soit étudié en commission. Dès lors, elle demande à ce que sa motion devienne une proposition à l'attention du Conseil municipal. Mme Sobanek rappelle que la somme annuelle que la commune n'encaisse pas, en lien avec la taxe professionnelle, est conséquente. Plus de 45% des entreprises paient moins de CHF 1'000.-. Ensuite, un tiers de ces entreprises paie entre CHF 3'000.- et 4'000.-. Finalement, certaines entreprises paient de grandes sommes. Les grandes entreprises n'ont pas forcément besoin de l'exemption. Cependant, vu que la commune semble libérale-radical, elle ne va rien entreprendre. Mme Sobanek demande aux Conseillers municipaux d'investir une certaine somme pour aider les petites PME, efficacement. Mme Sobanek s'est entretenue avec des directeurs de petites entreprises. Ces derniers lui ont dit qu'ils n'avaient souvent pas les moyens de soumettre une offre de marchés publics. Il leur manque du personnel et des équipements informatiques efficaces. Il s'agit d'aspects organisationnels, par rapport auxquels la commune peut apporter son aide. Mme Sobanek a durant longtemps milité contre l'exemption de la taxe professionnelle et voulait donc soumettre une proposition, par écrit, allant dans ce sens. Elle demande au Conseil municipal d'accepter cette proposition et de l'envoyer en commission des Finances, afin d'en discuter, sans elle, en toute quiétude.

M. Locher est étonné de la proposition de Mme Sobanek. Lorsqu'il a reçu le document, il a cru qu'il s'agissait d'une blague, pour marquer la fin de son mandat. Pendant 15 ans, Mme Sobanek a milité afin d'augmenter les charges des entreprises en les soumettant à la

taxe professionnelle et vient, à sa dernière séance du Conseil municipal, avec une proposition pour diminuer ladite taxe. En tant que directeur de Très Petite Entreprise (TPE), M. Locher explique que le Grand Conseil peut aider ces entreprises. Il invite Mme Sobanek à militer pour les TPE en favorisant la diminution de leurs charges ainsi que des charges administratives que l'Etat leur impose, lesquelles sont extrêmement importantes. Il s'agit également de promouvoir activement une réforme de la fiscalité. Le canton de Vaud a déjà adopté une fiscalité avantageuse. M. Locher précise que les entreprises ont besoin de ces changements. Les entrepreneurs ont des solutions et savent se débrouiller. Ce qui pose problème n'est pas tant la capacité des entrepreneurs à gérer leur système informatique mais les charges qu'on leur impose. La situation est catastrophique à Genève. M. Locher se réjouit que Mme Sobanek veuille initier de tels changements dans le cadre de son mandat au Grand Conseil. Il s'agit en effet de réformer certaines lois et le délibératif ne peut pas s'occuper de cela.

Le Président précise que la proposition à l'attention du Conseil municipal n'existe pas, selon le nouveau règlement.

Mme Sobanek propose de transformer sa motion en résolution et de l'envoyer à la commission des Finances.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote.

- Au vote, la résolution est acceptée par 18 voix pour et une abstention.

6.4 Question écrite de M. Messerli

Le Président donne lecture d'une question écrite de M. Messerli :

Monsieur le Président du Conseil municipal, chers collègues,

Ne pouvant être présent lors de la séance du 7 juin, je vous adresse une question écrite.

- 1. Est-ce que les débats de notre Conseil sont remis en question et est-ce que notre droit d'initiative, sous la forme de questions écrites ou orales, selon la LAC (art. 24 points 1, 2 et 3), nous est soudain dénié ? C'est ce que je pourrais être en droit de penser, suite au courriel du 17 mai de notre Conseillère et Mairie depuis quelques jours, Mme Garcia Bedetti, adressé à l'ensemble des membres de notre Conseil, en réponse à mon message électronique demandant une réponse à mes questions au sujet de l'invitation des enseignants posées lors du Conseil municipal du 3 mai dernier. Citation : « Je vous rappelle que les prérogatives du Conseil administratif n'ont pas à faire l'objet de palabres au sein du Conseil municipal ». Ce rappel est clair mais il contrevient à l'esprit de la LAC citée plus haut et au sens de notre mandat de Conseiller municipal. Il est regrettable également que Mme Garcia Bedetti utilise le terme de « palabres » dans son sens péjoratif. Est-il nécessaire de préciser que l'arbre à palabres est ce lieu où, en Afrique, on se retrouve dans un village pour entamer des échanges sur la gestion de la cité, lieu du discours, du logos et de l'écoute ? Une semaine plus tard, en réponse à la réaction de Mme Sobanek, Mme Garcia Bedetti précisait qu'elle était désolée si sa réponse avait pu choquer mais confirmait que nos questions sont une sorte d'ingérence.*

2. *Quel est le sens du cocktail dînatoire offert au corps enseignant ? Les remercier pour le travail effectué tout au long de l'année et favoriser les échanges avec ces derniers ou effectuer une tâche prévue dans l'agenda municipal, sans se soucier si cela convient aux bénéficiaires ? Après avoir pris contact et demander un avis représentant la majorité du corps enseignant, ce dernier est mitigé sur la formule et, d'une manière plus unanime encore, regrette le moment choisi, qui le prive de contact avec les parents et les enfants, le dernier jour d'école. Je ne vois nullement une ingérence dans l'activité politique de Mme Garcia Bedetti mais je ne fais qu'exercer mon mandat, au plus près de ma conscience sur un sujet qui concerne à la fois le corps enseignant mais également les Conseillers municipaux, invités également à cette réception. Je cite encore un dernier extrait du procès-verbal de notre Conseil du 15 juin 2017 : « Cette pratique a donc été réintroduite, mais si M. Messerli désire revenir en arrière, c'est tout à fait possible ». Ainsi, reposer la question de l'adéquation de cette invitation me semble logique, ceci d'autant plus que je proposais, lors de la même séance de notre Conseil, qu'un bilan soit effectué. Si tel était le cas, nous aurions pu sereinement entamer des échanges sur cette question, certes pas fondamentale mais importante. J'attends, comme plusieurs de mes collègues, que cette invitation concerne à nouveau le personnel de la commune qui participait également avant le changement d'organisation.*

*Avec mes cordiales salutations,
M. Messerli, Conseiller municipal.*

Le Président relève que Mme Garcia Bedetti a répondu en partie aux questions de M. Messerli lors de ses communications. Le principal intéressé n'étant pas présent, le Président propose de remettre la question à Mme Garcia Bedetti, qui pourra y répondre ultérieurement.

Mme Garcia Bedetti rappelle que lorsqu'une question écrite est posée lors d'une séance du Conseil municipal, la réponse est apportée lors de la séance suivante.

6.5 Agenda relatif au Plan directeur Communal

M. Stroun souhaitait poser une question, à laquelle Mme Garcia Bedetti a déjà partiellement répondu. Sa question concernait le cahier des charges relatif au Plan directeur Communal (PDCOM). M. Stroun relève que, dans la discussion qui vient d'avoir lieu concernant la mobilité, il était intéressant d'entendre M. Karr dire que la mobilité ne faisait pas partie de ce cahier des charges. Il semble important que les Conseillers municipaux aient connaissance de la teneur de ce dernier. En lisant les procès-verbaux de différentes séances, M. Stroun a pu constater que les travaux avançaient et que le mandataire de la commune était en train de dessiner différentes options, sur lesquelles le Conseil municipal devra se prononcer. Pour comprendre le processus et pouvoir, au moment opportun, participer à la décision, il est important que les Conseillers municipaux disposent du cahier des charges. Ce point-ci étant réglé, M. Stroun souhaite poser une seconde question, concernant le même sujet. Il demande s'il existe un agenda, approximatif, qui définit le temps des discussions et le moment auquel aura lieu le processus formel, décisionnel concernant le Plan directeur Communal.

Le Président relève que le Conseiller administratif en charge du dossier a quitté la séance.

Mme Garcia Bedetti ne connaît pas la réponse. La question sera toutefois posée au bureau Urbaplan, le 20 juin 2018. Ce dernier sera en effet reçu par le Conseil administratif puisque,

selon la procédure cantonale, le Conseil administratif doit valider le cahier des charges qui sera transmis au canton. Une lettre lui est d'ailleurs parvenue et celle-ci précise que le canton avait récemment accordé une autorisation de construire puisque la commune ne disposait pas de Plan directeur Communal et n'avait même pas déposé un cahier des charges y afférent.

M. Stroun précise que sa seconde question concerne le Plan directeur Communal et pas le cahier des charges. Il souhaite savoir quand interviendra la décision relative au plan en tant que tel. M. Stroun s'enquiert des étapes et d'un éventuel calendrier.

M. Le Guern explique qu'il existe des comptes-rendus des séances des commissions. Un planning a été élaboré durant l'une de ces séances. Toutefois, puisque le processus est ralenti, le programme prévu n'a pas pu être tenu. M. Le Guern précise que plus les Conseillers municipaux demanderont à revenir sur divers sujets pour obtenir des précisions, plus le retard sera conséquent. Le planning était tout à fait clair et aurait pu être tenu, comme tel est le cas dans les autres communes.

M. Stroun demande s'il est possible de mettre en lumière un plan de travail, qui prenne en compte les retards.

M. Le Guern n'a pas adapté le planning pour le moment. D'ailleurs, il est possible que les travaux soient encore retardés par la suite.

6.6 État du colombarium

Mme Sobanek habite en face du cimetière. En traversant ce dernier, elle s'est retrouvée dans le colombarium. Celui-ci n'est pas accueillant et est peu agréable. Plusieurs communiars ont d'ailleurs approché Mme Sobanek afin de savoir si la commune comptait améliorer la situation de ce colombarium, qui est sinistre. Il est possible de le rendre plus digne. Mme Sobanek demande s'il existe un projet de rénovation.

M. Locher demande à Mme Sobanek de lui transmettre le nom des personnes qui l'ont interpellée afin qu'il puisse s'entretenir directement avec elles. À sa connaissance, le colombarium est entretenu correctement.

6.7 Toilettes sur la Voie verte

Mme Sobanek demande quand seront installées des toilettes à proximité de la Voie verte. En France, cela a déjà été fait. Il est certain que la Voie verte sera passablement fréquentée. Il y a aujourd'hui des personnes qui urinent à la vue de tous.

6.8 Installation de caninettes sur la Voie verte

Mme Nicolas informe que le groupe l'Alternative a retiré sa motion concernant l'installation de caninettes sur la Voie verte. Elle a appris en commission que cela allait être fait mais s'enquiert d'une date d'installation.

Mme Mathez-Roguet répond qu'aux dires de M. Casoni, les poubelles adéquates ont été commandées auprès de l'entreprise. Cependant, celui-ci ne sait pas exactement quand ce matériel sera livré. Il faut donc attendre que l'entreprise Bernasconi SA procède à leur installation.

6.9 Chute d'un arbre au Rondeau des Bougeries

M. Ulmann remarque qu'un arbre a chuté au Rondeau des Bougeries il y a quelques temps. Il s'enquiert des raisons de cette chute et d'un éventuel élagage. Généralement, les collaborateurs du service concerné procèdent à un contrôle visuel des arbres pour déterminer leur état sanitaire. M. Ulmann demande si cet arbre a échappé à la vigilance communale.

M. Locher rétorque qu'il s'agit d'un marronnier, lequel est tombé lors d'un orage. L'arbre n'était certes pas en très bon état mais ne représentait à priori pas un danger. Les arbres dangereux sont connus et entretenus. M. Locher précise que le marronnier en question s'est déraciné aux pieds du banc historique dont la pile a bougé. Avant de remettre le lieu en état, M. Locher a demandé à ce que la possibilité de créer un autre aménagement soit étudiée. Il s'agirait de reculer le banc, afin qu'il ne soit pas directement en prise avec la chaussée ou de créer une placette. La replantation interviendra par la suite. M. Locher précise qu'une ligne à haute tension passe sous une partie du Rondeau. Il n'est donc pas possible de planter n'importe où. D'autres services se trouvent également sous la voirie communale. Des études sont prévues mais il n'y a aucune urgence puisque la replantation n'interviendra que lorsque la saison sera idéale. Pour le surplus, l'Association des Intérêts de Conches (AIC) sera contactée concernant les aménagements prévus.

6.10 Programme PDF

M. Borda d'Água souhaite formuler une demande. M. Fassbind et lui-même se sont questionnés sur la possibilité d'achat, par la commune, d'un programme PDF, dans le but de réduire la taille des fichiers et de permettre leur envoi par courriel. M. Borda d'Água possède ce programme sur son ordinateur et peut donc télécharger puis enregistrer les fichiers mais ce n'est pas forcément le cas de tous les Conseillers municipaux. Il est toujours plus agréable de recevoir des fichiers PDF, dans un format réduit qui maintient la qualité des documents transmis.

M. Locher répond que Mme Borda d'Água peut transmettre les références des logiciels qui lui paraissent intéressants au secrétaire général.

6.11 Circulation des vélos sur le chemin de la Colombe

M. Le Guern a constaté que le chemin de la Colombe était interdit aux vélos depuis quelques temps. Cela n'était pas le cas au début de la période d'essai et semble en contradiction avec le plan de mobilité qui a été évoqué plus tôt. M. Le Guern trouve curieux que les cyclistes doivent faire un détour par le Rondeau des Bougeries pour traverser ce passage, qui par ailleurs, est un *no man's land*.

Mme Garcia Bedetti répond que le chemin a été interdit aux cyclistes en raison de travaux de peinture. En principe, il est encore ouvert. Il faut cependant attendre l'installation du pavillon, qui se fera durant l'été, pour examiner la situation en prenant notamment en compte la sécurité des enfants. En effet, une certaine partie de la cour sera condamnée suite à la construction du pavillon. À ce moment-là, la question des cyclistes pourra être abordée. Mme Garcia Bedetti relève ensuite que ceux d'entre eux qui ne respectent pas les autres usages de la route posent problème. Les enfants utilisent ce chemin et certains cyclistes ne regardent ni sur leur gauche, ni sur leur droite et pensent que les règles de circulation ne s'appliquent pas à eux. Cela est très dangereux. Mme Garcia Bedetti précise que, pour le

moment, il s'agit d'une phase de test. Cependant, si le chemin devait finalement être fermé aux cyclistes de manière permanente, cela sera dû au fait que d'aucuns ne roulent pas correctement. Mme Garcia Bedetti ajoute finalement que des panneaux ont été commandées afin d'indiquer qu'il s'agit d'un chemin sur lequel des enfants sont présents. Le problème est répandu sur toute la commune. Les cyclistes doivent certes être protégés mais ils doivent aussi respecter les règles et les autres usagers.

6.12 Demande de PRO VELO

M. Favarger a constaté, il y a quelques jours, que les services de la voirie avaient raboté les pierres en granit qui séparaient autrefois la Voie verte et les intersections du chemin de Grange-Falquet et du chemin De-La-Montagne. Il semblerait que les services communaux aient accédé à une demande de PRO VELO, qui souhaitait que les cyclistes soient moins secoués à leur passage. Cependant, lesdits cyclistes traversent ces deux artères à une vitesse inouïe, sans s'arrêter. Les travaux réalisés permettent aux cyclistes d'aller encore plus vite et M. Favarger ne comprend pas pourquoi la commune a accédé à cette demande de PRO VELO.

Mme Garcia Bedetti trouve étonnant que la demande de PRO VELO ait été prise en considération par les services communaux. Elle se souvient avoir reçu M. Renggli qui lui avait expliqué qu'aux yeux de PRO VELO, la Voie verte était une autoroute pour les cyclistes. En France, des barrières ont été installées et PRO VELO s'est opposé à cette mesure car, visiblement, cette dernière ralenti les vélos.

M. Gailland a eu vent d'aménagements complémentaires, commandés par la DGT. Il faudra cependant procéder à des vérifications.

6.13 Passerelle sur la Seymaz

Mme Jotterand demande des informations concernant la petite passerelle sur la Seymaz, qui se situe le long de la propriété Gautier.

M. Locher répond que la passerelle a été fermée pour des raisons de sécurité. Il s'avère que les voies sont pourries et que les culées des ponts ne sont plus adaptées. En accord avec la commune de Chêne-Bourg, il a été décidé que cette dernière piloterait l'étude de réaffectation. Actuellement, trois variantes ont été étudiées. La première, qui vise la réparation de l'ouvrage, ne semble pas raisonnable au vu des frais qu'elle engendrerait. La seconde variante consiste à construire une passerelle en béton, austère mais pratique. Cette variante sera sans doute écartée. La dernière variante vise la reconstruction d'une passerelle en bois, en utilisant des techniques actuelles. Normalement, ce projet devrait être présenté après l'été en commission des Bâtiments et Travaux ainsi qu'en commission des Finances, afin de pouvoir être financé, pour autant que Chêne-Bourg suive la même orientation. Les deux communes semblent cependant être sur la même longueur d'ondes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h52.

La secrétaire
du Conseil municipal
M. SOBANEK

Le Président
du Conseil municipal
F. GROSS

Annexe : courrier, daté 31 mai 2018, de M. Daniel Fortis concernant les divers établissements scolaires situés au chemin de la Colombe